

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoire(s)

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Chabatz d'entrar

Revue municipale

Juin 2022

N° 91



Notre commune au cadre bucolique et champêtre vient de s'équiper d'un « canapé forestier ». Cette réalisation circulaire est constituée de piquets d'acacias pour le dossier et de solives en chêne pour les assises. Peu de communes Françaises disposent d'un tel meuble d'extérieur. Le concept a été emprunté à nos amis Suisses du canton de Fribourg, dans la commune de « **Semsalles** ». Installé à l'arrière du **pré du Ligouret**, ce véritable meuble d'extérieur propice à la détente et au repos n'attend que votre visite.





Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers administrés,

« Pour vous, chaque jour Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime » Ce slogan qui apparaît notamment sur les messages de l'application « panneau-pocket » en dit long sur le dynamisme de notre charmante localité. Si les actions engagées par votre municipalité y contribuent largement au travers des dossiers portés par les élus, je n'oublie pas que la belle image que les Haut-Viennois associent à notre commune est liée à l'engagement d'autres acteurs locaux. Il va sans dire que les animations proposées chaque semaine par Stéphanie, Olivier, Jérémie, Chouba et Frisco du « Bistrot Saint-Jean » participent au rayonnement de notre « village » ! Je n'oublie pas nos dévoués employés communaux et les nombreux bénévoles qui oeuvrent chaque jour dans l'ombre pour vous apporter le meilleur cadre de vie. C'est le cas actuellement d'Anne, Céline, Christelle, Franck, Laurent, Nicolas et bien d'autres qui se mobilisent pour vous offrir un centre-bourg fleuri et agréable. Ils ont tous ma reconnaissance et je leur adresse mes remerciements.

Dans quelques jours, ce sera « la Saint-Jean ». Les 24, 25, et 26 juin, les membres du nouveau comité des fêtes et la municipalité vous proposeront des divertissements dont vous trouverez le programme à l'intérieur de ce « Chabatz d'Entrar ». A quelques jours des festivités, si vous avez un peu de temps libre, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe déjà en place. Nous avons notamment besoin de vous pour participer à l'illumination des abords de l'Eglise et de la venelle.

Samedi 23 juillet prochain, notre partenaire « Ciné Plus Limousin » en collaboration avec la municipalité et le Conseil Départemental organisent une séance en plein air, sur le site de Chalusset. En parfaite harmonie avec ce lieu remarquable, le film « Camelot » sera projeté sur le chemin, devant la maison d'accueil. Nous espérons que la météo nous sera favorable.

Au moment où cet édito est écrit, l'appel d'offre de la cuisine scolaire est en cours. De nombreuses entreprises ont déjà retiré le dossier et nous espérons que – dans ce contexte économique préoccupant – l'enveloppe budgétaire qui s'élève à la somme de 340.000€ T.T.C. ne sera pas dépassée.



Ensuite, les entreprises retenues vont investir les lieux et débiter la construction des futurs locaux adaptés aux normes en vigueur. Aurélien RAINEIX, notre dévoué « maître des fourneaux » va pouvoir travailler dans de meilleures conditions pour le bonheur des enfants qui lui témoignent leur reconnaissance à leur manière, en lui offrant des dessins et des petits textes élogieux chaque semaine.

La municipalité travaille actuellement avec les services de La Poste afin de créer l'adressage de chaque habitation et la nomination de toutes les voies de circulation du territoire communal. C'est un vaste chantier devenu indispensable pour diminuer le temps d'attente des services de secours (pompiers, Samu, médecins, ambulances) mais également pour les livreurs qui peinent actuellement à trouver certaines résidences. Epoque oblige, votre habitation sera géolocalisée avec des « points GPS ». Le moment venu, le numéro correspondant vous sera remis ainsi qu'un petit guide vous expliquant les démarches administratives que vous devrez effectuer. Vos élus travaillent actuellement sur l'identification des voies principales et secondaires. Ensuite, tous les panneaux des hameaux vont être examinés et remplacés lorsqu'ils sont abîmés. Des demandes de subventions vont être effectuées auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture. Tout devrait être prêt en 2023.

Notre Département est actuellement touché par un important déficit en eau. Nous pouvons facilement nous en rendre compte en regardant les débits anormalement bas pour la saison des ruisseaux « du Ligouret » (parc de la Mairie), « des champs » et de notre rivière emblématique « La Ligoure ». Nous devons dès à présent économiser l'eau potable et réduire nos besoins chaque fois que cela est possible.

Pendant l'été, je vous invite à découvrir le canapé forestier qui a été construit bénévolement. Il se situe au fond du pré du « Ligouret ». Ce mobilier conçu en bois d'acacia pour le dossier et en chêne pour les assises a vu le jour grâce à un voyage en Suisse. La table installée au centre n'est autre qu'une meule provenant du moulin de Richebourg.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables congés faits de belles promenades dans notre campagne Limousine et, comme le disait Voltaire : « On peut donner le bonheur sans l'avoir ; c'est comme cela qu'on l'acquiert ».

Prenez soin de vous.

Didier Marcellaud.



L'état civil



Amaïa BARGET,
est arrivée le 17 janvier 2022
dans le foyer de **Marine POMMIES et de Victor BARGET,**
au lieu-dit « La Cipièrè ».

Amélya, Martine, Nathalie est arrivée le 03 février
dans le foyer de **Florence MALITE et de Kévin PERSONNIER,**
au Lotissement « le hameau de la Veysière »

Ombeline, Isabelle, Monique, Christine RASCOL
est arrivée le 23 mars 2022
dans le foyer d'**Isabelle NOWAKOWSKI et de Vincent RASCOL,**
au lieu-dit « Pontacole ».



*Nous adressons nos félicitations aux parents et tous nos vœux
de bonheur et de prospérité à leurs enfants.*



Monsieur Guy SENEQUE,
demeurant au lieu-dit « La Pouyade »
est décédé le 22 avril 2022.

*Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et
nous prenons part à leur peine.*



Quoi de neuf ?

ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES

Depuis le début de l'année, plusieurs individus ont été observés circulant à petite vitesse dans les rues du bourg avec un véhicule utilitaire blanc ou marron moyen. Les personnes à bord scrutaient les façades des habitations.



Deux tentatives d'effraction ont été recensées dans le lotissement du bourg. Au mois de février, une maison a été fracturée par des jeunes tous mineurs et tous interpellés par la Gendarmerie Nationale.

Plus que jamais, soyez prudents.

*Crédit photos :
Nicolas
DE JESUS*



Du côté de la commune, dès que nous sommes informés d'un évènement en cours par la Gendarmerie, **Nicolas DE JESUS, Adjoint en charge de la communication** adresse instantanément un message « panneapocket » à l'ensemble des utilisateurs qui ont téléchargé l'application.

LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » VISITE DU JURY

Cet été, les membres du jury du label « **Villes et Villages fleuris** » inspecteront notre centre-bourg et ses abords. Une plaquette de 44 pages a été conçue par **Céline CHEYRONNAUD, Laurent LEBRAUD** et **Didier MARCELLAUD**.

Dans ce superbe recueil très documenté, les représentants du label pourront découvrir la plupart des curiosités présentes au sein du village.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Nous formulons le vœu de conserver nos « deux fleurs » apposées sur les panneaux d'entrée d'agglomération.

LE TILLEUL DU RESTAURANT SCOLAIRE N'EST PLUS

Le tilleul initialement planté pour climatiser naturellement la façade du réfectoire scolaire a dû être abattu en raison des prescriptions de Madame l'architecte des Bâtiments de France qui a refusé l'alignement en limite de la voirie Départementale.



Avant

Après

Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Quoi de neuf ?

C'est fort dommage car, avec la disparition de cet arbre apprécié par les enfants, c'est également une partie de la pelouse qui était utilisée par nos écoliers présents à la garderie qui disparaît.

VOL DE MATERIEL ELECTRIQUE



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

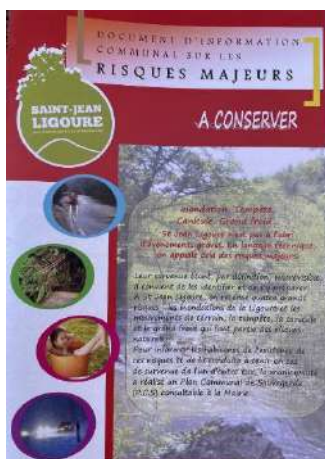
La municipalité a constaté le vol du tableau secondaire qui était situé à l'angle de la Place du 8 Mai 1945, du côté du **pré du Ligouret**.

Il était pourtant pratique lors des manifestations festives.

Un signalement a été effectué auprès de la **Gendarmerie Nationale**.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Votre commune dispose d'un Plan Communal de sauvegarde.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Ce document récapitulatif toutes les procédures en cas d'inondations, de

tempête ou d'orage violent est réactualisé chaque année.

Un PC de crise est installé dans un bureau, à l'étage de la **salle associative « Pradou »**. Ce lieu peut être alimenté par un groupe électrogène.

Un dépliant à conserver a été distribué à l'ensemble des habitants voici quelques années. Les nouveaux habitants sont invités à s'en procurer un exemplaire.

DETECTEURS DE CO² A L'ECOLE



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

Conformément aux directives des services de l'Etat, **deux appareils signalant un taux élevé de CO²** ont été installés dans les salles de classes de l'école.



Lorsque le seuil est atteint, une alarme sonore invite les enseignants à procéder à l'aération des locaux (ouverture des fenêtres durant quelques minutes).

SAINT-JEAN-LIGOURE FAIT LE 20H DE TF1



Vendredi 25 mars 2022, notre petite commune a fait l'objet d'un reportage télévisé concernant l'augmentation du prix des carburants et la recrudescence des vols de carburants chez les agriculteurs.

Didier MARCELLAUD, Maire, Nicolas DE JESUS, Adjoint en charge de la communication et le Major Fabien MASSOTEAU commandant la

communauté de brigades de Gendarmerie de **Solignac, Pierre-Buffière et Saint-Germain-les-Belles** se sont déplacés dans la ferme de **Jean-Marc FAUCHER**, au lieu-dit « **Chabreuil** ».

Lors de ce tournage, vos, élus ont présenté l'application « **panneapocket** » que vous connaissez bien désormais. Celle-ci permet notamment de vous prévenir lorsque des cambriolages se produisent sur le territoire de Saint-Jean-Ligoure.

Le reportage a été diffusé samedi 26/03 au début du 20h et peut être revu en replay sur « MY TF1 »



Crédit photos et images : Nicolas DE JESUS et TF1



REPORTAGE C. PARÉDÈS - E. SARRE - LE POPULAIRE DU CENTRE

DES SERVICES A SAINT-JEAN-LIGOURE



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Distributeur de pain (Tél. : 06.18.96.06.04.)

Après plusieurs années de bons et loyaux services, Thomas QUINTANE a cédé son entreprise. Après quelques semaines de fermeture, un boulanger de Nexon a racheté notre distributeur de pain.

Il s'agit de la **boulangerie CHABADA**, 12, Place de l'Eglise **87800 NEXON**.

Les ingrédients sont de qualité et répondent aux meilleurs labels.

Boucherie ambulante (Tél. : 05.55.09.88.87.)

La **boucherie de la Briance** implantée Place de la Briance **87110 LE VIGEN** assure une tournée chaque samedi matin. En fin de matinée, vous pouvez vous rendre sur le parking de la Mairie où **Alex** stationne son camion regorgeant de charcuteries, plats-traiteur, et aux belles pièces de viande provenant des fermes de nos villages.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

L'Agenda de vos Élus



2022 - JANVIER

29-janv. Saint-Jean-Ligoure Permanence et réunion Maire-Adjoints

Cheyronnaud

2022 - FEVRIER

03-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Périscolaire - recrutement emploi aidé	Marcellaud - Cheyronnaud
04-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Enedis - devis déplacement transfo Place Ecole	Marcellaud
04-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion fournisseur matériel entretien véhicules	De Jesus
05-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
05-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Périscolaire - recrutement emploi aidé	Marcellaud - Cheyronnaud
05-févr.	Saint-Priest-Ligoure	Rencontre avec Mr le Maire	Marcellaud - Cheyronnaud
05-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec P. Cadot de Ciné Plus Limousin	Marcellaud - Cheyronnaud
05-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Périscolaire - recrutement emploi aidé	Marcellaud - Cheyronnaud
05-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail budgets 2022	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
06-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
08-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec fournisseur	Marcellaud - De Jesus
08-févr.	Janailhac	Réunion menace de fermeture de classe à l'école	Marcellaud - Cheyronnaud
10-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Périscolaire - recrutement emploi aidé	Cheyronnaud
11-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Pose des nouveaux rideaux à la salle des fêtes	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
11-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Assemblée générale société de pêche "Ligoure-Briance"	Marcellaud - De Jesus
12-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
12-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil Municipal	Voir compte rendu de séance
13-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec Mr le conseiller Général et la gendramerie	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
15-févr.	Nexon	Conseil communautaire	Cheyronnaud
16-févr.	Saint-Priest-Ligoure	Réunion du Regroupement Pédagogique Intercommunal	Cheyronnaud
17-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Périscolaire - recrutement emploi aidé	Cheyronnaud
18-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Périscolaire - recrutement emploi aidé	Cheyronnaud
19-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
19-févr.	Saint-Robert (19)	Préparation fleurissement - visite commune de St Robert	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
21-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Périscolaire - 2nd entretien emploi aidé	Cheyronnaud
21-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Préparation fleurissement - Travail sur la plaquette	Lebraud- De Jesus - Cheyronnaud
22-févr.	Saint-Jean-Ligoure	PA.C.S	Cheyronnaud
22-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma Ciné Plus Limousin de 15h00	Marcellaud - Cheyronnaud - Dell'Isola
22-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma Ciné Plus Limousin de 20h00	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Reyrolle
23-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec l'artiste J. Bassard - expo été 2022	Marcellaud
23-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Aide au cantonnier pose du petit mobilier	Marcellaud
24-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail budgets 2022	Marcellaud
25-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Intégration nouvelle employée	Cheyronnaud
26-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion commission communale des impôts	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
26-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
2022 - MARS			
05-mars	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
07-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
07-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion à l'école (E.E)	Cheyronnaud
07-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion visio Education Nationale Programme pHARE	Cheyronnaud
08-mars	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous avec P. Cadot de Ciné Plus Limousin	Cheyronnaud
08-mars	Saint-Jean-Ligoure	Préparation fleurissement - Travail sur la plaquette	Cheyronnaud - Lebraud
08-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud

L'Agenda de vos Élus (suite)

09-mars	Nexon	Centre intercommunal d'action sociale C.I.A.S	Cheyronnaud
10-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
10-mars	Rilhac Lastours	Comité Direction Office de Tourisme	Cheyronnaud
11-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud - Dell'Isola
12-mars	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
12-mars	Saint-Jean-Ligoure	Entretien demande de stage	Cheyronnaud
14-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
14-mars	Saint-Jean-Ligoure	Conseil d'école	Marcellaud - Cheyronnaud
15-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
16-mars	Rilhac Lastours	Réunion du comité des fêtes	Cheyronnaud
16-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion préparation relance Comité des fêtes	Marcellaud - Cheyronnaud- De Jesus
18-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement services périscolaires garderie	Cheyronnaud
18-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion architecte cuisine scolaire	Marcellaud- Cheyronnaud - De Jesus
19-mars	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous avec Eddy et Arsène	Marcellaud - Cheyronnaud
19-mars	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
20-mars	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous avec M. et Mme Mahot	Marcellaud - Cheyronnaud
20-mars	Saint-Jean-Ligoure	Travail plaquette fleurissement	Marcellaud - Cheyronnaud
20-mars	Saint-Jean-Ligoure	Travail mise en page plaquette fleurissement	Cheyronnaud
21-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
21-mars	Rilhac Lastours	Conseil communautaire	Cheyronnaud
22-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
22-mars	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma Ciné Plus Limmousin de 20h30	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
23-mars	Saint-Jean-Ligoure	Périscolaire - recrutement emploi aidé	Cheyronnaud
23-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion fournisseur matériel cuisine scolaire	Cheyronnaud
24-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
25-mars	Saint-Jean-Ligoure	Bilan d'activité annuel avec la Gendarmerie	Marcellaud - De Jesus
25-mars	Saint-Jean-Ligoure	TF1 et Gendarmerie - Vol de carburant chez les agriculteurs	Marcellaud - De Jesus
25-mars	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir compte rendu de séance
26-mars	Boisseuil	Assemblée Générale fédération de pêche Haute-Vienne	Marcellaud - De Jesus
27-mars	Limoges	Match USAL avec Enedis	Marcellaud - De Jesus
28-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion plaquette fleurissement	Marcellaud - Cheyronnaud - Lebraud
29-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion plaquette fleurissement	Marcellaud - Cheyronnaud - Lebraud
30-mars	Saint-Jean-Ligoure	Travail mise en page plaquette fleurissement	Cheyronnaud
30-mars	Saint-Jean-Ligoure	Travail plaquette fleurissement	Marcellaud
2022 - AVRIL			
01-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion cuisine scolaire avec architecte	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
02-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
03-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail sur les budget 2022	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
04-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
05-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
06-avr.	Nexon	C.I.A.S	Cheyronnaud
07-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
07-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Travail mise en page plaquette fleurissement	Cheyronnaud
08-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service périscolaire garderie	Cheyronnaud
08-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec La Poste - Adressage des habitations	Marcellaud - De Jesus
09-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir compte rendu de séance
09-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus



L'Agenda de vos Élus (suite)

10-avr.	Saint-Jean-Ligoure	1er tour élections Présidentielles	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud - Deconchat - Pideill - Bouilhaguet - Dell'Isola - Reyrolle - Coiffe - Vignaud - Faucher
11-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Accompagnement prise de poste nouvelle employée	Cheyronnaud
12-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec les associations locales / Chasse aux œufs	Cheyronnaud
12-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Assemblée générale Comité des fêtes	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
13-avr.	Saint-Priest-Ligoure	Obsèques J-Michel Crocci Adjoint au Maire St Priest Ligoure	Marcellaud - Cheyronnaud
15-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Accompagnement prise de poste nouvelle employée	Cheyronnaud
15-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Syndicat énergies Haute-Vienne Eclairage Public	Marcellaud - De Jesus
15-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Cté de Communes - Etude transfert Eau	Marcellaud - De Jesus
16-avr.	La Croisille S/Briance	Inauguration plaque Rue louis Jarraud, Poète, Musicien	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
16-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
17-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail budgets 2022 et journal de juin	Marcellaud
18-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail budgets 2022 et journal de juin	Marcellaud
21-avr.	Le Vigen	Achat fleurissement	Lebraud - Cheyronnaud
22-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud – De Jesus
22-avr.	Janailhac	Réunion de travail avec Elus St Priest et Janailhac	Marcellaud - Cheyronnaud
23-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion société Bugat Pyrotechnie	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
24-avr.	Saint-Jean-Ligoure	2ème tour élections présidentielles	Marcellaud – Cheyronnaud – De Jesus – Dell'Isola – Bouilhaguet – Coiffe – Lebraud – Reyrolle – Pideil – Deconchat – Vignaud – Faucher
24-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Accompagnement d'une habitante au bureau de vote	Cheyronnaud
25-avr.	Le Vigen	Réunion devis fleurissement	Lebraud – Cheyronnaud
26-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma Ciné Plus Limmousin de 20h30	Marcellaud – Cheyronnaud
29-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion préparation concert Ema Rym	Marcellaud – Cheyronnaud
30-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
3-mai	Saint-Jean-Ligoure	Commission R.P.I	Cheyronnaud
6-mai	Saint-Jean-Ligoure	Accompagnement prise de poste nouvelle employée	Cheyronnaud
6-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Cirque Baraka	Marcellaud – Cheyronnaud
7-mai	Saint-Jean-Ligoure	Rassemblement à la mémoire de Jean-Christophe Faure	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Bouilhaguet
7-mai	Saint-Jean-Ligoure	Inauguration Eglise de Janailhac	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
8-mai	Janailhac	Commémoration du 8 mai	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
8-mai	Saint-Priest-Ligoure	Commémoration du 8 mai	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
8-mai	Saint-Jean-Ligoure	Commémoration du 8 mai	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
10-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion du comité des fêtes	
11-mai	Saint-Jean-Ligoure	Entretien massifs	Lebraud - Cheyronnaud
14-mai	St-Germain-les-Belles	Réunion Crédit Agricole	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
14-mai	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
17-mai	Nexon	Rencontre avec 1ère Adjointe	Marcellaud - De Jesus
21-mai	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Cheyronnaud - Reyrolle



EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL



Séance du samedi 12 février 2022

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.
Étaient présents : Mesdames Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUILHAGUET, Christelle DELL'ISOLA, Messieurs Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Laurent LEBRAUD, Louis FAUCHER, Eddy COIFFE, Simon VIGNAUD, Fabrice REYROLLE.

Étaient absents : Bart THORREE (procuration à MARCELLAUD), Gilles DECONCHAT, Frédéric PIDEILL (procuration à CHEYRONNAUD), Jean-Philippe FENET (procuration à FAUCHER), Jérôme GOURCEROL.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice REYROLLE a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Il a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adoptée sans observations.

I – ADMISSION DE LA COMMUNE DE SAINT MATHIEU AU SYNDICAT VBG POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE.

Vu les statuts du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne-Briance-Gorre et notamment l'article 1.2 « membres » et l'annexe n°1,

Vu la délibération du 9 juillet 2021 de la Commune de Saint-Mathieu sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence eau potable

Vu la délibération du comité syndical en date du 21 octobre 2021 approuvant l'adhésion de la Commune de Saint-Mathieu, pour le transfert de la compétence eau potable au sein de l'établissement public ainsi que l'extension du périmètre syndical de Vienne Briance Gorre,

Considérant que ces délibérations entraînent une modification des statuts du syndicat mixte,

Considérant que conformément à l'article L5211-18 du C.G.C.T., il convient que chaque membre du syndicat se prononce sur la modification des statuts,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion au syndicat et sur la modification des statuts suite à cette adhésion.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Dit qu'il approuve l'adhésion de la Commune de Saint-Mathieu au Syndicat des eaux Vienne-Briançe-Gorre,

Dit qu'il approuve la modification des statuts de V.B.G. suite à cette adhésion.

II – ELARGISSEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES (ELECTRICITE, GAZ NATUREL, FIOUL) ET DE SERVICES ASSOCIES, COORDONNE PAR LE SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV) ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS S'Y RAPPORTANT.

Vu la directive Européenne n°2009/72/CE du 13/07/2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive Européenne n°2009/73/CE du 13/07/2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Cod de l'énergie,

Vu le C.G.C.T.,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés Publics,

Vu le code de la commande Publique publié au J.O. le 05/12/2018 dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 01/04/2019,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés approuvée le 17/10/2018 par l'assemblée délibérante du S.E.H.V., ci-jointe en annexe,

Vu la délibération prise lors de la séance du 10/07/2020 acceptant à l'unanimité les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-avant et décidant d'adhérer aux domaines suivants :

- Electricité pour les P.D.L. associés à l'éclairage Public d'une puissance souscrite inférieure à 36kwa (ex tarifs bleus de l'éclairage Public),
- Electricité pour les autres P.D.L. (bâtiments, équipements, ...) d'une puissance souscrite inférieure à 36kwa (autres ex tarifs bleus),

Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergies et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités de services associés,

Considérant que la procédure d'achat groupé que le S.E.H.V. s'appête au cours des années 2021 et 2022 pour la fourniture d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés couvrant la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2025 représente une réelle opportunité à cet égard,

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'élargir l'adhésion proposée à la convention du groupement de commandes pour les domaines suivants :

Electricité pour les points de livraison (P.D.L.) en basse tension ayant une puissance souscrite supérieure à 36kwa (ex tarifs jaunes) et haute tension (ex tarifs verts) plus le fioul,

De s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive,

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération,

D'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au S.E.H.V. ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises,

D'autoriser Monsieur le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Saint-Jean-Ligoure et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

III – CONSTRUCTION CENTRE DE SECOURS DES POMPIERS DE NEXON, PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de la construction du futur centre de secours des pompiers de Nexon. Il rappelle que deux centres interviennent sur le territoire Communal, principalement Pierre-Buffière qui va être, lui aussi reconstruit prochainement, et une plus petite partie (Ouest) par le centre de secours de Nexon.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Jusqu'à présent, les Communes participaient uniquement aux frais de fonctionnement du S.D.I.S.87 (contingent 2022 versé au Conseil Départemental de 7.415,00€). C'est la première fois que les Communes sont appelées à financer les travaux de rénovation ou de reconstruction des bâtiments des centres de secours.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considère que ce n'est pas aux Communes de financer la partie investissement des centres de secours dans le Département de la Haute-Vienne mais au S.D.I.S. lui-même au travers de la cotisation des Communes et du Conseil Départemental.

Toutefois, compte tenu du rôle fondamental que tiennent les pompiers dans le secours à personne, du caractère indispensable de leur présence au travers d'un maillage de centres de secours dans le Département de la Haute-Vienne, et des besoins sans cesse en augmentation de la population,

Décide de donner un avis favorable à la participation financière demandée de 687,77€ mais s'opposera à tout nouvel appel financier dans l'hypothèse où le prévisionnel des dépenses viendrait à être dépassé,

Inscrira cette somme au budget général de la Commune qui sera versée en une seule fois, à la demande de la Commune de Nexon.

IV – ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE.

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'article 6 quater A de la Loi 83-634 modifiée du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Le dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Le dispositif est obligatoire pour tous les employeurs Publics, les collectivités territoriales et les établissements Publics ; le décret 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixant le cadre réglementaire.

Ce projet peut être confié aux Centres de Gestion. A ce titre, le C.D.G.87 propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités affiliées qui lui en font la demande. Le conseil d'Administration du C.D.G.87 a fixé le coût de l'adhésion à 3€ par agent présent dans la collectivité. Conformément aux dispositions prévues par les textes l'encadrant, le dispositif proposé par le C.D.G.87 comporte trois procédures :

- Le recueil et le traitement par une cellule interne au C.D.G.87 des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question. Les signalements seront recueillis sur une plateforme en ligne via un serveur téléphonique d'écoute ouverte 24h/24 et 7jours/7.
- L'orientation des agents signalant vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien.
- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage :

- A informer ses agents de l'existence du dispositif et de le rendre accessible par tout moyen,
- Nommer un référent en interne que la cellule de traitement du C.D.G.87 pourra contacter en cas de signalement dans la collectivité,
- Prendre des mesures adaptées pour assurer le traitement d'un signalement transmis par la cellule du C.D.G.87 (mesures conservatoires, enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle, mesures de sanctions disciplinaires, ...)

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le C.D.G.87.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

V – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (L.D.G.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Loi n°2019-828 du 06 août 2019 dite de « transformation de la Fonction Publique » consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion. Ce nouvel outil de gestion des salariés des collectivités permet :

- de fixer les orientations générales de la collectivité en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, les objectifs à atteindre en matière de politique et de plan d'action cohérents visant à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources humaines ; tant en termes d'effectifs que de compétences, en fonction de son plan stratégique, ou d'objectifs à moyens termes bien identifiés et en impliquant l'agent dans le cadre d'un projet d'évolution personnelle.

Gestion Prévisionnelle de l'Emploi des Effectifs et des Compétences (GPEEC). En effet, les CAP (Commission Administrative Paritaire) du centre de gestion n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les lignes directrices de gestion sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique (avis favorable en date du 20/12/2021 pour notre commune) elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotion, nomination, ...) prises à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans.

VI – AFFAIRES DIVERSES :

- **Travaux de la cuisine scolaire.**
L'appel d'offres est annoncé pour la fin février, la durée de consultation des entreprises sera de trois semaines. L'architecte assure que les travaux seront achevés fin septembre 2022.
- **Remplacement du broyeur d'accotements.**
Remplacement du broyeur d'accotements trop vétuste par une machine de marque DESVOYS d'un montant de 9.800,00€ H.T. commandée à l'entreprise REBEYROLLES FRERES.
- **Participation des collectivités territoriales aux mutuelles et prévoyance des agents.**
Le Conseil municipal doit débattre des garanties qu'il souhaite accorder en matière de protection sociale complémentaire d'ici le 18 février 2022. La collectivité employeur, dès le 1^{er} janvier 2025 devra prendre en charge partiellement les cotisations aux mutuelles destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance). A partir du 1^{er} janvier 2026, la collectivité devra prendre en charge partiellement des cotisations à une complémentaire santé (mutuelle).
- **Séances de cinéma à la salle des fêtes.**
La première séance est programmée le mardi 22 février 2022 avec deux projections (15h pour les enfants et 20h pour tout public). Les rideaux de la salle des fêtes ont été remplacés par des opaques.
- **Journal communal.**
Il est en cours d'impression.
- **Nettoyage des talus et des accotements des voies communales.**
Ils sont achevés à ce jour.
- **Détecteurs de CO² à l'école.**
Un appareil a été installé dans chaque salle de classe.
- **Affichage réglementaire.**
L'affichage réglementaire extérieur est installé sur le parking de la Mairie afin d'y apposer les documents officiels tels que l'urbanisme, les publications les arrêtés préfectoraux, ...
- **Entretien tracteur et camion des services techniques.**
Le remplacement des rotules et des pneus a été fait par le garage du Vigen. L'entretien et les vidanges vont être réalisées par Nicolas DE JESUS, Adjoint au Maire.
- **Recrutement d'un emploi aidé P.E.C. pour l'école.**
Un recrutement est en cours pour remplacer Monsieur RUBIO fin février.
- **Planning élections.**
Le planning des élections Présidentielles des 10 et 24 avril ainsi que pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 est réalisé.
- **Achat d'un défibrillateur.**

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

L'achat d'un défibrillateur est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les locaux publics où peuvent être pratiquées des activités sportives : il sera donc posé à proximité de la salle des fêtes.

- **Fonctionnement de l'école.**

Les deux employés communaux étant positifs à la Covid-19, c'est **Céline CHEYRONNAUD, Adjointe au maire en charge des affaires scolaires** qui a assuré la continuité du service. **Monsieur le Maire la remercie pour son important investissement.**

Séance du vendredi 25 mars 2022

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**
Étaient présents : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUILHAGUET, Christelle DELL'ISOLA,** Messieurs **Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Louis FAUCHER, Simon VIGNAUD, Fabrice REYROLLE.**

Étaient absents : **Bart THORREE** (procuration à MARCELLAUD), **Gilles DECONCHAT** (procuration à CHEYRONNAUD), **Laurent LEBRAUD** (procuration à DE JESUS), **Jean-Philippe FENET** (procuration à FAUCHER), **Frédéric PIDEILL, Jérôme GOURCEROL.**

Secrétaire de séance : Madame **Corinne BOUILHAGUET** a été désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observations.

I – COMPTES DE GESTION 2021 ET ADMINISTRATIFS.

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs 2021 du budget communal, de l'assainissement et du lotissement et après les avoir approuvés,

Vu les comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public responsable du service de gestion comptable de Saint-Yrieix-La-Perche,

Après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion 2021 n'appellent aucune observation, ni réserve.

II – COMPTES DE GESTION 2021.

BUDGET GENERAL :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 377.086,03€
- Recettes : 472.287,09€
- Résultat de l'exercice : 95.201,86€
- Résultat antérieur : 107.434,39€ (R002 au BP 2021)

Section d'investissement :

- Dépenses : 234.062,66€
- Recettes : 294.327,02€
- Résultat de l'exercice : 60.264,36€
- Résultat antérieur : -75.010,90€
- Résultat cumulé de la section : -14.746,54€ (001 au budget 2022)
- Restes à réaliser au 31/12/2022 :
 - Dépenses : 323.896,78€
 - Recettes : 186.129,36€
 - Solde : -137.767,42€

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 16.117,66€
- Recettes : 17.549,77€
- Résultat de l'exercice : 1.432,11€
- Résultat antérieur : 1.751,82€ (R002 au BP 2021)

Section d'investissement :

- Dépenses : 12.954,15€
- Recettes : 13.780,37€
- Résultat de l'exercice : 826,22€
- Résultat antérieur : 1.795,93€ (001 au budget 2021)
- Résultat cumulé de la section : 2.622,15€ (001 au budget 2022)

BUDGET LOTISSEMENT :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 18.758,49€
- Recettes : 18.408,49€
- Résultat de l'exercice : 350,00€
- Résultat antérieur : -86,73€ (R002 au BP 2021)

Section d'investissement :

- Dépenses : 0,00€
- Recettes : 18.408,49€
- Résultat de l'exercice : 18.408,49€
- Résultat antérieur : 8.098,31€ (001 au budget 2021)
- Résultat cumulé de la section : 26.506,80€ (001 au budget 2022)

II – POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS.

- **Travaux de la cuisine scolaire.**
Réunion du 18 mars 2022 avec l'architecte pour régler les derniers détails avant le lancement de l'appel d'offres fin mars.
- **Planning des permanences des élus.**
Le planning de la permanence des élus pour l'élection Présidentielle des 10 et 24 avril a été présenté.
- **Sonnerie des heures au clocher.**
Le moteur du tintement des cloches de l'Eglise a été endommagé par les fientes des pigeons. L'entreprise **SAS HONORE** en charge de la maintenance propose un devis de remplacement ainsi que l'installation d'une armoire de protection et la mise aux normes de l'installation électrique de l'alimentation des cloches pour un montant de **3.743,24€ T.T.C.**

III – AFFAIRES DIVERSES.

- **Label « villes et villages fleuris.**
Le jury passera fin juin 2022 dans notre commune. **Le Maire, les Adjoints et Laurent LEBRAUD, Conseiller municipal** préparent activement le fleurissement par la création d'une plaquette de présentation de notre commune. Le remplacement des rondins des massifs dans le secteur de l'Eglise est prévu ainsi que des opérations de nettoyage et de préparation de la nouvelle saison.
- **Séance de cinéma.**
68 personnes adultes et enfants étaient présents aux deux premières séances du 22 février. Ciné plus Limousin a qualifié de succès ce lancement.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Séance du samedi 09 avril 2022

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD**, Maire.

Étaient présents : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD**, **Christelle DELL'ISOLA**, Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Nicolas DE JESUS**, **Laurent LEBRAUD**, **Louis FAUCHER**, **Simon VIGNAUD**, **Gilles DECONCHAT**, **Fabrice REYROLLE**.

Étaient absents : **Bart THORREE** (procuration à MARCELLAUD), **Jean-Philippe FENET** (procuration à FAUCHER), **Frédéric PIDEILL**, **Jérôme GOURCEROL**.

Secrétaire de séance : **Monsieur Simon VIGNAUD** a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Il a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adoptée sans observations.

I – FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir inchangés les taux des deux taxes directes locales et de fixer les taux pour 2022 ; soit :

- Taxe foncière bâti : 36.69 qui assurera un produit de 117.371,00€
- Taxe foncière non bâti : 58.61 qui assurera un produit de 64.998,00€

Ce qui assurera un produit fiscal total de 182.369,00€

II – VOTE DU BUDGET GENERAL.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 507.080,49€
- Recettes : 507.080,49€

Section d'investissement :

- Dépenses : 514.473,32€
- Recettes : 514.473,32€

Affectation du résultat de fonctionnement : exercice antérieur : 107.434,39€

Exercice 2021 : 95.201,06€

Total : 202.635,45€

Le Conseil décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 152.513,96€
- 2 - Affectation complémentaire en réserve : (crédit compte 1068 sur BP 2022) : 152.513,96€
- 3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022, ligne 002 : 50.121,49€

III – VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Section d'exploitation :

- Dépenses : 20.317,79€
- Recettes : 20.317,79€

Section d'investissement :

- Dépenses : 16.249,79€
- Recettes : 16.249,79€

Affectation du résultat d'exploitation : exercice antérieur : 1.751,82€

Exercice 2021 : 1.432,11€

Total : 3.183,93€

Le Conseil décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- 1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0€
- 2 - Affectation complémentaire en réserve : (crédit compte 1068 sur BP 2022) : 0€
- 3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022, ligne 002 : 3.183,93€

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

IV – VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 44.430,93€
- Recettes : 44.430,93€

Section d'investissement :

- Dépenses : 70.000,00€
- Recettes : 70.000,00€

V – PRET DE 6.000,00€ AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE BONIFIE PAR LE DEPARTEMENT.

Monsieur le Maire expose au Conseil que pour financer les travaux de réfection du **pont de Chabreuil** dont le montant s'élève à **11.976,00€ H.T.**, la Commune peut obtenir un prêt à taux bonifié d'intérêt réduit bonifié par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin. Le Conseil, après avoir pris connaissance des conditions générales du prêt et après en avoir délibéré,

- Demande à bénéficier d'un prêt à taux bonifié par le Département en vue de **la réfection du pont de Chabreuil**,
- Décide de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin d'un montant de **6.000,00€** à un **taux de 0.35%** (après bonification de un point du Département) pour une durée de dix ans avec des frais de dossier de 50,00€ et une périodicité annuelle,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

VI – CONTRAT DE GROUPE MISE EN CONFORMITE R.G.P.D. ET EXTERNALISATION D.P.O.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des dispositions du C.G.C.T. et notamment de l'article L452-40, le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne a, par courrier informé la Commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat de groupe pour la mise en conformité R.G.P.D. et l'externalisation du D.P.O.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a par la suite communiqué à la Commune les résultats de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- Vu le règlement (U.E.) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (R.G.P.D.) qui impose à tous les organismes Publics la désignation d'un délégué à la protection des données (D.P.D.),
- Vu le C.G.C.T. et notamment l'article L452-40,
- Vu la délibération de la Commune relative au ralliement de la consultation pour la passation d'un contrat de groupe de mise en conformité R.G.P.D. porté par le Centre de Gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et les établissements volontaires,
- Décide d'accepter la proposition suivante :
 - Prestataire : **Data Vigi Protection** située à Beauvais pour une durée de quatre ans à compter du 25 mars 2022.
 - Le montant des prestations est le suivant : Cohortes (Commune de moins de 1000 habitants) :
 - Etape n°1 : 485,00€
 - Etape n°2 : 300,00€

Le Conseil,

- Autorise Monsieur le Maire à adhérer au présent contrat de groupe de mise en conformité au R.G.P.D. et externalisation du D.P.O.
- Souscrit par le C.D.G.87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

VII NUMEROTATION DES HABITATIONS.

Monsieur le Maire indique au Conseil que le numérotage des habitations constitue une mesure de Police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du C.G.C.T. aux termes duquel dans toutes les Communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions Ministérielles.

Il convient pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, médecins, gendarmes) qui ont souvent du mal à localiser les adresses en cas de besoin. C'est également le cas des préposés de la Poste et des autres services Publics ou commerciaux. La localisation GPS, permettra également d'identifier clairement les adresses des immeubles lorsqu'ils seront numérotés.

Monsieur le Maire présente une proposition faite par la Poste s'élevant à la somme de 7.128,00€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- Considérant l'intérêt Communal que représente la dénomination des habitations de la Commune,
- Valide le principe général de dénomination et de numérotation des voies de la Commune,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

VIII DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – EXERCICE 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

- Augmentation des crédits (compte 1641 – emprunt) + 3.800,00€
- Augmentation des crédits (compte 2135 – remplacement moteurs cloches Eglise) + 3.800,00€



Éma Rym

"En toute intimité"

CONCERT
24 juin 21H

A l'église de St Jean Ligoure

Prix libre

Crédit photo : Xavier PERCHAUD

I.P.N.S. Ne pas jeter sur la voie publique.

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoires

Organisé par la mairie de
SAINT JEAN LIGOURE

Renseignements : mairiesaintjeanligoure@orange.fr

Pour vous, Saint Jean ligoure innove et s'anime !

RENOUVELLEMENT DES PANNEAUX DE CIRCULATION

Avant



Après



La Commune va renouveler l'ensemble de ces panneaux de circulation présents sur les axes de circulation. Ces panneaux sont plus exactement **dénommés « panneaux de police de circulation »**. Comme vous pouvez le voir, ces indicateurs des règles de circulation primordiaux à l'usage des bonnes pratiques routières sont usés par les décennies de présence comme l'atteste le panneau ci-dessus. (Panneau pré-signalant le stop **entre « Chabreloute » et le carrefour de la Départementale**. Le renouvellement va s'effectuer sur plusieurs années ; compte tenu de leur nombre et du coût engendré. (Coût du panneau ci-dessus sans son mât : **69,60€ T.T.C.**)



Les panneaux annonçant les hameaux sont très altérés ; mais il faut reconnaître que ceux-ci sont présents probablement depuis plus de trente ans.

De nouveaux devraient leur succéder si possible en même temps que l'arrivée de la numérotation des habitations.

NOUVEAU MATERIEL DE VOIRIE



Pour entretenir les 40 kilomètres que compte le réseau de la voirie communale (sans compter les chemins appartenant au domaine privé de notre collectivité) les services techniques ont besoin d'engins tels que le tracteur, le camion, la

cureuse de fossés, ... Le broyeur d'accotements vieux de près de 30 ans donnait des signes d'usure importants depuis quelques années. Les réparations devenaient coûteuses et trop fréquentes. En ce début d'année 2022 : la municipalité a décidé de le remplacer par un matériel neuf, de marque **DESVOYS**. C'est un produit robuste et de grande qualité, fabriqué en France. Son coût s'élève à la somme de **11.760,00€ T.T.C.** Le matériel a été acheté chez **les Ets REBEYROLLES FRERES** à Eyjeaux.

DMF STANDARD - 1,60 m - 1,80 m - 2,00 m

Le broyeur **DMF STANDARD** propose des **capacités de broyage impressionnantes**. Il convient aux utilisations régulières pour le broyage polyvalent et le débroussaillage. Son **poids restreint** lui permet de s'atteler sur les tracteurs de faible puissance pour préserver une **très bonne maniabilité**.

+ PRODUIT

Caisse très haute résistance, marteaux B1 polyvalents et robustes pour le broyage intensif.

➤ Système de **verrouillage simple et efficace** pour le transport

➤ **Double bras de déport** fortement dimensionnés
➤ Vérin intégré et **protégé dans toutes les positions**

- **Rouleau renforcé** à embouts démontables étanches
- Hauteur de coupe réglable pour s'adapter à **tous les terrains**



➤ **Rotor de grand diamètre** à disposition optimisée muni de marteaux B1 (+ 2 contre-couteaux) pour **un broyage fin même dans la végétation fournie et difficile**

➤ Marteau B1 permettant des **utilisations variées** : broyage d'herbe, de broussailles, de branchages...

➤ **Sécurité «non-stop»** en cas d'obstacle, sans entretien et réarmement automatique.

➤ Structure de caisse et blindage à **très haute résistance**, patins d'usure **HARDOX** offrant une **grande longévité**

ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

La boîte aux lettres de l'école Publique vient d'être renouvelée et une seconde destinée au courrier du service de la restauration scolaire a été installée à proximité. Une troisième recevra les plis de la garderie municipale.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Le simple vitrage de l'issue de secours de la porte de la salle des fêtes donnant sur la cour n'a pas résisté au ballon d'un enfant ! Lors des travaux d'installation des rideaux, celui-ci a été remplacé.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

TRAVAUX A LA SALLE DES FETES



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

Les tringles à rideaux existantes ont dû être déplacées afin d'occulter correctement les fenêtres de la salle des fêtes et permettre ainsi la diffusion des films.

Des bénévoles sont venus aider Georges, notre employé des services techniques communaux et Aurélien, le cuisinier de la cantine scolaire dans cette tâche délicate.

Puis fut le moment de poser l'écran.



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

En raison des règles sanitaires encore en vigueur au moment de la première journée de projection, le nombre de places assises était limité.

Les travaux d'adaptation de la salle ont été achevés quelques jours seulement avant l'inauguration.

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS EXTERIEURS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Parmi les prérogatives du Maire, la salubrité Publique est l'une des plus importantes. Depuis plusieurs années, l'idée de remplacer la totalité du petit mobilier urbain circulait chez vos élus lors du vote du budget. En 2022, cette volonté est devenue réalité ! Des poubelles avec « pied cendrier » ont remplacé les quelques exemplaires anciens et délabrés présents en quelques endroits. Aujourd'hui, vous trouverez des poubelles dans les secteurs de l'Eglise, devant la salle « Pradou », sur le parking et dans le parc de la Mairie, sur les places de l'école et du 8 Mai 1945, devant la porte de la salle des fêtes, et à proximité du distributeur de pain.

Des « pieds cendriers » ont été scellés devant la porte d'entrée au Public de la mairie ainsi qu'à l'entrée du bureau de Monsieur le Maire, sur le parking de la Mairie.

Le coloris choisi discret permet une intégration harmonieuse dans notre environnement préservé.

Coût total des poubelles et des cendriers : 8.683,20€ T.T.C. pour 12 poubelles et 4 « pieds cendriers » (quelques exemplaires de remplacement sont stockés au local des services techniques).

DES CHAISES NEUVES A LA SALLE DES FETES



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Les chaises de la salle des fêtes étaient très anciennes. Les assises étaient tâchées et les pieds rouillés. La municipalité les a remplacées par **80 chaises de couleur anthracite**. Le coût de cette dépense s'élève à la somme de **2.322,24€ T.T.C.** Dans les années à venir, nous devons également renouveler les tables. Avec les travaux de peinture envisagés pour 2023, la salle des fêtes retrouvera un aspect très agréable.

UNE RUE POUR LOUIS JARRAUD



La commune de La **Croisille Sur Briance** a honoré **Louis JARRAUD**, musicien et poète qui vécut au village du « **Barnagaud** » où il exerça la profession d'agriculteur. Violoniste et Chabretaire autodidacte, il était membre actif du groupe folklorique « L'Ecole du Mont Gargan ». **Didier MARCELLAUD, Maire** accompagné de **Céline CHEYRONNAUD** et **Nicolas DE JESUS, Adjoint** ont répondu à l'invitation de **Jean-Gérard DIDIERRE, Maire de La Croisille Sur Briance**.

Crédit photos : Jade POUCELLE

LA PREMIERE SEANCE A SAINT-JEAN-LIGOURE



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD



Crédit photos : Nicolas DE JESUS.

La 1^{ère} séance a été programmée en milieu d'après-midi, le **mardi 22 février 2022** avec un film destiné à un jeune public. A 20h00, les spectateurs présents ont ri aux éclats devant les aventures de **Maria BODIN'S** en vacances en Thaïlande ! Au total 68 personnes ont assisté à cette première. **Annick MORIZIO**, Vice-Présidente au Conseil Départemental de la Haute-Vienne représentait le Président Jean-Claude LEBLOIS. Sur la photo ci-contre : **Annick MORIZIO**, **Didier MARCELLAUD** et **Pierre CADOT**, Président de Ciné Plus Limousin.

Pour vous, Saint-Jean innove et s'anime !



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

INFORMATIONS DIVERSES



Les cloches sont revenues !

Le moteur actionnant la sonnerie des heures était déjà ancien. Il n'a pas résisté aux fientes des pigeons colonisant les lieux et les cloches sont devenues muettes pour la plus grande tristesse des habitants du bourg. Lors de sa séance, le Conseil municipal a validé le devis de réparation s'élevant à la somme de **3.743,24€ T.T.C.** La réparation a eu lieu peu après le weekend de Pâques.

Guerre en Ukraine. Partout en France, les citoyens se sont mobilisés en nombre pour faire des dons de produits de première nécessité en direction du peuple Ukrainien martyrisé par la Russie. **Saint-Jean-Ligoure** s'est particulièrement mobilisé et les dons qui s'étaient accumulés dans la salle du Conseil municipal ont été remis au Secours Populaire.

Merci pour vos gestes généreux !



La nature reprend vie ! Les photos prises **samedi 16 avril** par le photographe de « **Chabatz d'Entrar** » témoignent de la beauté des tulipes présentes dans les jardinières et les pelouses de l'espace public du centre-bourg.



CHASSE AUX ŒUFS AU MOULIN DE RICHEBOURG

Crédit photos : Rémy SENAMAUD



Crédit photos : Rémy SENAMAUD

Mercredi 20 avril, une chasse aux œufs s'est déroulée sur le merveilleux site du moulin de Richebourg, à l'initiative du propriétaire des lieux : **Rémy SENAMAUD**, de l'association des Parents d'élèves du Regroupement Pédagogique des écoles de la vallée de la Ligoure, et de l'association « bibliothèque culture et loisirs de Saint-Priest-Ligoure.

Près de **60 enfants** ont ainsi cherché les œufs dissimulés dans les différentes cachettes que recèle le moulin. Le bus pédagogique du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne et l'**A.A.P.P.M.A. « Ligoure-Briance »**.

Crédit photos : Rémy SENAMAUD



Crédit photos : Rémy SENAMAUD



Photos ci-dessus : vue de l'écluse en période estivale et vue du laboratoire de Monsieur le contremaitre. Les éprouvettes et autres matériels servaient à mesurer les différents composants nécessaires à la fabrication de la pâte à porcelaine.

Crédit photos : Rémy SENAMAUD



Crédit photos : Rémy SENAMAUD



PATRIMOINE VEGETAL-CANAPE FORESTIER



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Lors d'un déplacement touristique en Suisse, deux élus de votre Conseil Municipal ont découvert que dans les parcelles forestières d'altitude, des « canapés forestiers » sont aménagés. Il y fait bon se reposer, adossé à de rondins et assis sur des troncs d'arbres. L'idée a rapidement fait son chemin et c'est ainsi qu'a été décidé de vous en construire un. L'endroit de son implantation est venu naturellement : le pré du Ligouret est proche du « Bistrot Saint-Jean ». Ce sera le lieu idéal pour consommer un rafraichissement entre amis. Le bois utilisé provient de la colline située à proximité et nous avons utilisé essentiellement des bois morts.



SOUVENIRS ET MEMOIRE D'ÉLU



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Ce chêne du Japon à feuilles de châtaigner a été planté le 13 février 2014 en hommage et à la mémoire de **Jean-Christophe FAURE**, élu à **Saint-Jean-Ligoure**, de 1995 à 2013.

Jean-Christophe était salarié de la Ville de Limoges, en charge des espaces verts. Le chêne se situe face aux bâtiments de

l'ancienne roseraie municipale. Lundi 14 février 2022, **Monsieur le Maire** et **Nicolas DE JESUS, Adjoint au Maire** se sont recueillis devant cet arbre à l'envergure majestueuse. Le chêne a été mis en terre en présence de ses nombreux collègues, d'**Alain RODET**, alors **Député-Maire de Limoges** et de **Didier MARCELLAUD**.



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Le **Quercus acutissima** est un **chêne** dont le feuillage est particulier. En effet, les **feuilles** sont ciselées et ressemblent à celles du **châtaigner**. D'ailleurs, il a pour noms communs **Chêne à dents de scie**, **Chêne feuilles châtaigner**, **Chêne du Japon**. Idéal pour les parcs, les places et les grandes esplanades, ce **chêne** se plante en isolé.

Nous devons notamment à Jean-Christophe, le séquoïa géant qui se développe dans le pré du Ligouret et celui qui surplombe la cour de l'école élémentaire publique et laïque de Saint-Jean-Ligoure.

SOUVENIRS ET MEMOIRE D'ÉLU

Crédit photo archives : Didier MARCELLAUD

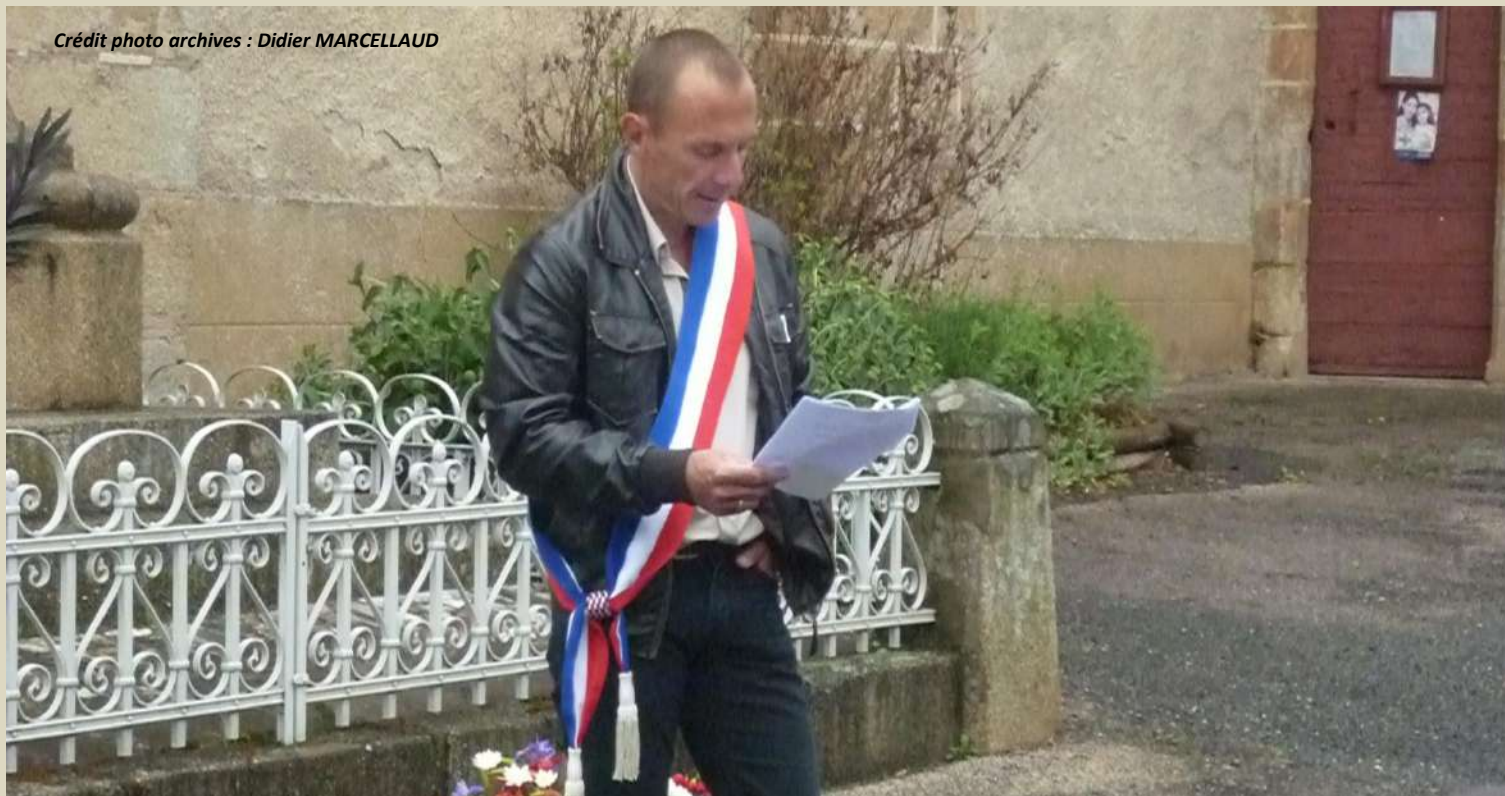


Photo ci-dessus : lors d'une cérémonie du souvenir, au monument aux morts.



Samedi 07 mai, à l'image de **Jean-Christophe**, lors d'une cérémonie sobre, réunissant des collègues et amis élus, **Monsieur le Maire** et **Monsieur le Conseiller Départemental** ont évoqué les valeurs humanistes de **Jean-Christophe**.

CEREMONIE DU SOUVENIR – 8 MAI 1945



La cérémonie du souvenir de ce 8 mai s'est déroulée dans un contexte particulièrement inquiétant compte tenu du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire accompagné des Adjointes **Céline CHEYRONNAUD** et **Nicolas DE JESUS** ont auparavant commémoré avec les habitants et les élus des communes de Janailhac et de Saint-Priest-Ligoure.

RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 10 AVRIL 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES - 1ER TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

Inscrits	368	Votants	295	Exprimés	287
Participation	80,20%	Blancs	7	Nuls	1
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	0	0,0%		
2	ROUSSEL	6	2,1%		
3	MACRON	56	19,5%		
4	LASSALLE	12	4,2%		
5	LE PEN	76	26,5%		
6	ZEMMOUR	14	4,9%		
7	MELENCHON	69	24,0%		
8	HIDALGO	22	7,7%		
9	JADOT	13	4,5%		
10	PECRESSE	12	4,2%		
11	POUTOU	2	0,7%		
12	DUPONT AIGNANT	5	1,7%		

SAINT-PRIEST-LIGOURE

Inscrits	532	Votants	454	Exprimés	443
Participation	85,30%	Blancs	7	Nuls	4
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	2	0,5%		
2	ROUSSEL	14	3,2%		
3	MACRON	83	18,7%		
4	LASSALLE	29	6,5%		
5	LE PEN	116	26,2%		
6	ZEMMOUR	19	4,3%		
7	MELENCHON	116	26,2%		
8	HIDALGO	21	4,7%		
9	JADOT	14	3,2%		
10	PECRESSE	12	2,7%		
11	POUTOU	6	1,4%		
12	DUPONT AIGNANT	11	2,5%		

JANAILHAC

Inscrits	397	Votants	336	Exprimés	320
Participation	84,60%	Blancs	12	Nuls	4
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	3	0,9%		
2	ROUSSEL	4	1,3%		
3	MACRON	89	27,8%		
4	LASSALLE	27	8,4%		
5	LE PEN	82	25,6%		
6	ZEMMOUR	18	5,6%		
7	MELENCHON	48	15,0%		
8	HIDALGO	12	3,8%		
9	JADOT	7	2,2%		
10	PECRESSE	18	5,6%		
11	POUTOU	0	0,0%		
12	DUPONT AIGNANT	12	3,8%		

NEXON

Inscrits	1822	Votants	1511	Exprimés	1452
Participation	82,90%	Blancs	39	Nuls	20
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	13	0,9%		
2	ROUSSEL	47	3,2%		
3	MACRON	371	25,6%		
4	LASSALLE	102	7,0%		
5	LE PEN	338	23,3%		
6	ZEMMOUR	72	5,0%		
7	MELENCHON	287	19,8%		
8	HIDALGO	53	3,7%		
9	JADOT	55	3,8%		
10	PECRESSE	76	5,2%		
11	POUTOU	10	0,7%		
12	DUPONT AIGNANT	28	1,9%		

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

Inscrits	787	Votants	676	Exprimés	639
Participation	85,90%	Blancs	13	Nuls	24
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	5	0,8%		
2	ROUSSEL	26	4,1%		
3	MACRON	138	21,6%		
4	LASSALLE	37	5,8%		
5	LE PEN	184	28,8%		
6	ZEMMOUR	39	6,1%		
7	MELENCHON	124	19,4%		
8	HIDALGO	14	2,2%		
9	JADOT	26	4,1%		
10	PECRESSE	25	3,9%		
11	POUTOU	5	0,8%		
12	DUPONT AIGNANT	16	2,5%		

MEILHAC

Inscrits	390	Votants	335	Exprimés	329
Participation	85,90%	Blancs	5	Nuls	1
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	2	0,6%		
2	ROUSSEL	8	2,4%		
3	MACRON	64	19,5%		
4	LASSALLE	25	7,6%		
5	LE PEN	91	25,7%		
6	ZEMMOUR	26	7,9%		
7	MELENCHON	67	20,4%		
8	HIDALGO	8	2,4%		
9	JADOT	16	4,9%		
10	PECRESSE	13	4,0%		
11	POUTOU	4	1,2%		
12	DUPONT AIGNANT	5	1,5%		

RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 10 AVRIL 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES - 1ER TOUR

RILHAC-LASTOURS

Inscrits	328	Votants	278	Exprimés	265
Participation	84,80%	Blancs	5	Nuls	8
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	1	0,4%		
2	ROUSSEL	12	4,5%		
3	MACRON	60	22,6%		
4	LASSALLE	12	4,5%		
5	LE PEN	45	17,0%		
6	ZEMMOUR	15	5,7%		
7	MELENCHON	80	30,2%		
8	HIDALGO	10	3,8%		
9	JADOT	14	5,3%		
10	PECRESSE	9	3,4%		
11	POUTOU	2	0,8%		
12	DUPONT AIGNANT	5	1,9%		

SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

Inscrits	678	Votants	561	Exprimés	538
Participation	82,70%	Blancs	16	Nuls	7
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	6	1,1%		
2	ROUSSEL	31	5,8%		
3	MACRON	121	22,5%		
4	LASSALLE	28	5,2%		
5	LE PEN	142	26,4%		
6	ZEMMOUR	27	5,0%		
7	MELENCHON	92	17,1%		
8	HIDALGO	23	4,3%		
9	JADOT	21	3,9%		
10	PECRESSE	31	5,8%		
11	POUTOU	6	1,1%		
12	DUPONT AIGNANT	10	1,9%		

CHALUS

Inscrits	1301	Votants	971	Exprimés	935
Participation	74,60%	Blancs	21	Nuls	15
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	9	1,0%		
2	ROUSSEL	49	5,2%		
3	MACRON	256	27,4%		
4	LASSALLE	46	4,9%		
5	LE PEN	248	26,5%		
6	ZEMMOUR	50	5,3%		
7	MELENCHON	149	15,9%		
8	HIDALGO	30	3,2%		
9	JADOT	16	1,7%		
10	PECRESSE	60	6,4%		
11	POUTOU	3	0,3%		
12	DUPONT AIGNANT	19	2,0%		

DOURNAZAC

Inscrits	584	Votants	435	Exprimés	429
Participation	74,50%	Blancs	3	Nuls	3
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	3	0,7%		
2	ROUSSEL	27	6,3%		
3	MACRON	99	23,1%		
4	LASSALLE	28	6,5%		
5	LE PEN	93	21,7%		
6	ZEMMOUR	42	9,8%		
7	MELENCHON	73	17,0%		
8	HIDALGO	12	2,8%		
9	JADOT	10	2,3%		
10	PECRESSE	29	6,8%		
11	POUTOU	3	0,7%		
12	DUPONT AIGNANT	10	2,3%		

PAGEAS

Inscrits	465	Votants	366	Exprimés	350
Participation	78,70%	Blancs	2	Nuls	14
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	3	0,9%		
2	ROUSSEL	10	2,9%		
3	MACRON	81	23,1%		
4	LASSALLE	18	5,1%		
5	LE PEN	105	30,0%		
6	ZEMMOUR	9	2,6%		
7	MELENCHON	71	20,3%		
8	HIDALGO	7	2,0%		
9	JADOT	12	3,4%		
10	PECRESSE	22	6,3%		
11	POUTOU	6	1,7%		
12	DUPONT AIGNANT	6	1,7%		

LAVIGNAC

Inscrits	142	Votants	112	Exprimés	112
Participation	78,90%	Blancs	0	Nuls	0
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	2	1,8%		
2	ROUSSEL	4	3,6%		
3	MACRON	26	23,2%		
4	LASSALLE	10	8,9%		
5	LE PEN	31	27,7%		
6	ZEMMOUR	5	4,5%		
7	MELENCHON	11	9,8%		
8	HIDALGO	6	5,4%		
9	JADOT	1	0,9%		
10	PECRESSE	11	9,8%		
11	POUTOU	0	0,0%		
12	DUPONT AIGNANT	5	4,5%		

RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 10 AVRIL 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES - 1ER TOUR

BUSSIÈRE-GALANT

Inscrits	1019	Votants	803	Exprimés	771
Participation	78,80%	Blancs	13	Nuls	14
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	10	1,3%		
2	ROUSSEL	45	5,8%		
3	MACRON	166	21,5%		
4	LASSALLE	48	6,2%		
5	LE PEN	224	29,1%		
6	ZEMMOUR	35	4,5%		
7	MELENCHON	148	19,2%		
8	HIDALGO	17	2,2%		
9	JADOT	16	2,1%		
10	PECRESSE	49	6,4%		
11	POUTOU	5	0,6%		
12	DUPONT AIGNANT	8	1,0%		

FLAVIGNAC

Inscrits	841	Votants	672	Exprimés	653
Participation	79,90%	Blancs	9	Nuls	10
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	6	0,9%		
2	ROUSSEL	20	3,1%		
3	MACRON	147	22,5%		
4	LASSALLE	42	6,4%		
5	LE PEN	208	31,9%		
6	ZEMMOUR	23	3,5%		
7	MELENCHON	127	19,4%		
8	HIDALGO	12	1,8%		
9	JADOT	31	4,7%		
10	PECRESSE	21	3,2%		
11	POUTOU	5	0,8%		
12	DUPONT AIGNANT	11	1,7%		

LES CARS

Inscrits	412	Votants	349	Exprimés	342
Participation	84,70%	Blancs	5	Nuls	2
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	2	0,6%		
2	ROUSSEL	15	4,4%		
3	MACRON	83	24,3%		
4	LASSALLE	18	5,3%		
5	LE PEN	82	24,0%		
6	ZEMMOUR	18	5,3%		
7	MELENCHON	66	19,3%		
8	HIDALGO	15	4,4%		
9	JADOT	14	4,1%		
10	PECRESSE	15	4,4%		
11	POUTOU	5	1,5%		
12	DUPONT AIGNANT	9	2,6%		

Inscrits		Votants		Exprimés	
Participation		Blancs		Nuls	
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD				
2	ROUSSEL				
3	MACRON				
4	LASSALLE				
5	LE PEN				
6	ZEMMOUR				
7	MELENCHON				
8	HIDALGO				
9	JADOT				
10	PECRESSE				
11	POUTOU				
12	DUPONT AIGNANT				



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

1er tour de l'élection
Présidentielle, le
dimanche 10 avril 2022.
Bureau de vote.

RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 10 AVRIL 2022

CANTON CONDAT-SUR-VIENNE - 1ER TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

	Inscrits	368	Votants	295	Exprimés	287
	Participation	80,20%	Blancs	7	Nuls	1
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	0	0,0%			
2	ROUSSEL	6	2,1%			
3	MACRON	56	19,5%			
4	LASSALLE	12	4,2%			
5	LE PEN	76	26,5%			
6	ZEMMOUR	14	4,9%			
7	MELENCHON	69	24,0%			
8	HIDALGO	22	7,7%			
9	JADOT	13	4,5%			
10	PECRESSE	12	4,2%			
11	POUTOU	2	0,7%			
12	DUPONT AIGNANT	5	1,7%			

BOISSEUIL

	Inscrits	2505	Votants	2136	Exprimés	2072
	Participation	85,30%	Blancs	43	Nuls	21
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	13	0,6%			
2	ROUSSEL	76	3,7%			
3	MACRON	671	32,4%			
4	LASSALLE	87	4,2%			
5	LE PEN	446	21,5%			
6	ZEMMOUR	113	5,5%			
7	MELENCHON	342	16,5%			
8	HIDALGO	70	3,4%			
9	JADOT	84	4,1%			
10	PECRESSE	112	5,4%			
11	POUTOU	17	0,8%			
12	DUPONT AIGNANT	41	2,0%			

CONDAT SUR VIENNE

	Inscrits	4270	Votants	3536	Exprimés	3426
	Participation	82,80%	Blancs	72	Nuls	38
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	19	0,6%			
2	ROUSSEL	147	4,3%			
3	MACRON	1001	29,2%			
4	LASSALLE	165	4,8%			
5	LE PEN	735	21,5%			
6	ZEMMOUR	204	6,0%			
7	MELENCHON	686	20,0%			
8	HIDALGO	111	3,2%			
9	JADOT	123	3,6%			
10	PECRESSE	145	4,2%			
11	POUTOU	25	6,7%			
12	DUPONT AIGNANT	65	1,9%			

SAINT-PAUL

	Inscrits	1002	Votants	829	Exprimés	802
	Participation	82,70%	Blancs	18	Nuls	9
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	8	1,0%			
2	ROUSSEL	42	5,2%			
3	MACRON	217	27,1%			
4	LASSALLE	62	7,7%			
5	LE PEN	187	23,3%			
6	ZEMMOUR	40	5,0%			
7	MELENCHON	145	18,1%			
8	HIDALGO	16	2,0%			
9	JADOT	33	4,1%			
10	PECRESSE	41	5,1%			
11	POUTOU	3	0,4%			
12	DUPONT AIGNANT	8	1,0%			

PIERRE-BUFFIERE

	Inscrits	843	Votants	692	Exprimés	672
	Participation	82,10%	Blancs	10	Nuls	10
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	2	0,3%			
2	ROUSSEL	30	4,5%			
3	MACRON	201	29,9%			
4	LASSALLE	50	7,4%			
5	LE PEN	133	19,8%			
6	ZEMMOUR	32	4,8%			
7	MELENCHON	121	18,0%			
8	HIDALGO	27	4,0%			
9	JADOT	19	2,8%			
10	PECRESSE	41	6,1%			
11	POUTOU	8	1,2%			
12	DUPONT AIGNANT	8	1,2%			

SAINT-BONNET-BRIANCE

	Inscrits	425	Votants	349	Exprimés	337
	Participation	82,10%	Blancs	7	Nuls	5
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	3	0,9%			
2	ROUSSEL	17	5,0%			
3	MACRON	68	20,2%			
4	LASSALLE	28	8,3%			
5	LE PEN	75	22,3%			
6	ZEMMOUR	17	5,0%			
7	MELENCHON	88	26,1%			
8	HIDALGO	4	1,2%			
9	JADOT	9	2,7%			
10	PECRESSE	11	3,3%			
11	POUTOU	5	1,5%			
12	DUPONT AIGNANT	12	3,6%			

RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 10 AVRIL 2022

CANTON CONDAT-SUR-VIENNE - 1ER TOUR

SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE

	Inscrits	394	Votants	337	Exprimés	328
	Participation	85,50%	Blancs	6	Nuls	3
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	4	1,2%			
2	ROUSSEL	21	6,4%			
3	MACRON	70	21,3%			
4	LASSALLE	27	8,2%			
5	LE PEN	77	23,5%			
6	ZEMMOUR	11	3,4%			
7	MELENCHON	77	23,5%			
8	HIDALGO	2	0,6%			
9	JADOT	13	4,0%			
10	PECRESSE	14	4,3%			
11	POUTOU	2	0,6%			
12	DUPONT AIGNANT	10	3,0%			

EYJEAUX

	Inscrits	948	Votants	837	Exprimés	814
	Participation	88,30%	Blancs	21	Nuls	2
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	4	0,5%			
2	ROUSSEL	28	3,4%			
3	MACRON	222	27,3%			
4	LASSALLE	41	5,0%			
5	LE PEN	182	22,4%			
6	ZEMMOUR	41	5,0%			
7	MELENCHON	165	20,3%			
8	HIDALGO	24	2,9%			
9	JADOT	50	6,1%			
10	PECRESSE	32	3,9%			
11	POUTOU	5	0,6%			
12	DUPONT AIGNANT	20	2,5%			

SAINT-HILAIRE-BONNEVAL

	Inscrits	741	Votants	634	Exprimés	611
	Participation	85,60%	Blancs	17	Nuls	6
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	2	0,3%			
2	ROUSSEL	28	4,6%			
3	MACRON	183	30,0%			
4	LASSALLE	42	6,9%			
5	LE PEN	155	25,4%			
6	ZEMMOUR	34	5,6%			
7	MELENCHON	77	12,6%			
8	HIDALGO	20	3,3%			
9	JADOT	33	5,4%			
10	PECRESSE	20	3,3%			
11	POUTOU	6	1,0%			
12	DUPONT AIGNANT	11	1,8%			

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

	Inscrits	787	Votants	676	Exprimés	639
	Participation	85,90%	Blancs	13	Nuls	24
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	5	0,8%			
2	ROUSSEL	26	4,1%			
3	MACRON	138	21,6%			
4	LASSALLE	37	5,8%			
5	LE PEN	184	28,8%			
6	ZEMMOUR	39	6,1%			
7	MELENCHON	124	19,4%			
8	HIDALGO	14	2,2%			
9	JADOT	26	4,1%			
10	PECRESSE	25	3,9%			
11	POUTOU	5	0,8%			
12	DUPONT AIGNANT	16	2,5%			

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

	Inscrits	263745	Votants	208261	Exprimés	2E+05
	Participation	78,96%	Blancs	3759	Nuls	2379
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	ARTHAUD	1457	0,7%			
2	ROUSSEL	8030	4,0%			
3	MACRON	54951	27,2%			
4	LASSALLE	9980	4,9%			
5	LE PEN	45357	22,4%			
6	ZEMMOUR	10796	5,3%			
7	MELENCHON	43137	21,3%			
8	HIDALGO	5654	2,8%			
9	JADOT	7877	3,9%			
10	PECRESSE	9544	4,7%			
11	POUTOU	1785	0,9%			
12	DUPONT AIGNANT	3555	1,8%			

RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 24 AVRIL 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES - 2EME TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

Inscrits	368	Votants	293	Exprimés	253
Participation	79,60%	Blancs	26	Nuls	14
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	140	55,3%		
2	LE PEN	113	44,7%		

SAINT-PRIEST-LIGOURE

Inscrits	531	Votants	421	Exprimés	376
Participation	79,30%	Blancs	32	Nuls	13
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	187	49,7%		
2	LE PEN	189	50,3%		

JANAILHAC

Inscrits	397	Votants	341	Exprimés	286
Participation	85,90%	Blancs	38	Nuls	17
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	154	53,8%		
2	LE PEN	132	46,2%		

NEXON

Inscrits	1821	Votants	1437	Exprimés	1234
Participation	78,90%	Blancs	115	Nuls	88
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	694	56,2%		
2	LE PEN	540	43,8%		

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

Inscrits	787	Votants	648	Exprimés	564
Participation	82,30%	Blancs	49	Nuls	35
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	281	49,8%		
2	LE PEN	283	50,2%		

MEILHAC

Inscrits	391	Votants	332	Exprimés	289
Participation	84,90%	Blancs	33	Nuls	10
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	149	51,6%		
2	LE PEN	140	48,4%		

RILHAC-LASTOURS

Inscrits	325	Votants	259	Exprimés	213
Participation	79,70%	Blancs	24	Nuls	22
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	128	60,1%		
2	LE PEN	85	39,9%		

SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

Inscrits	680	Votants	551	Exprimés	474
Participation	81,00%	Blancs	51	Nuls	26
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	250	52,7%		
2	LE PEN	224	47,3%		

CHALUS

Inscrits	1301	Votants	967	Exprimés	865
Participation	74,30%	Blancs	71	Nuls	31
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	465	53,8%		
2	LE PEN	400	46,2%		

DOURNAZAC

Inscrits	584	Votants	442	Exprimés	391
Participation	75,70%	Blancs	35	Nuls	16
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	187	47,8%		
2	LE PEN	204	52,2%		

PAGEAS

Inscrits	465	Votants	349	Exprimés	316
Participation	75,10%	Blancs	7	Nuls	26
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	161	50,9%		
2	LE PEN	155	49,1%		

LAVIGNAC

Inscrits	142	Votants	108	Exprimés	93
Participation	76,10%	Blancs	10	Nuls	5
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	43	46,2%		
2	LE PEN	50	53,8%		

BUSSIÈRE-GALANT

Inscrits	1019	Votants	808	Exprimés	700
Participation	79,30%	Blancs	67	Nuls	41
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	346	49,4%		
2	LE PEN	354	50,6%		

FLAVIGNAC

Inscrits	841	Votants	658	Exprimés	587
Participation	78,20%	Blancs	47	Nuls	24
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	288	49,1%		
2	LE PEN	299	50,9%		

LES CARS

Inscrits	411	Votants	348	Exprimés	292
Participation	84,70%	Blancs	21	Nuls	35
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	155	53,1%		
2	LE PEN	137	46,9%		

RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 24 AVRIL 2022

CANTON CONDAT-SUR-VIENNE - 2EME TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

Inscrits	368	Votants	293	Exprimés	253
Participation	79,60%	Blancs	26	Nuls	14
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	140	55,3%		
2	LE PEN	113	44,7%		

BOISSEUIL

Inscrits	2506	Votants	2063	Exprimés	1810
Participation	82,30%	Blancs	174	Nuls	79
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	1163	64,3%		
2	LE PEN	647	35,7%		

CONDAT SUR VIENNE

Inscrits	4269	Votants	3368	Exprimés	2953
Participation	78,90%	Blancs	282	Nuls	133
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	1818	61,4%		
2	LE PEN	1135	38,4%		

SAINT-PAUL

Inscrits	1004	Votants	798	Exprimés	699
Participation	79,50%	Blancs	65	Nuls	34
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	398	56,9%		
2	LE PEN	301	43,1%		

PIERRE-BUFFIERE

Inscrits	844	Votants	668	Exprimés	580
Participation	79,10%	Blancs	53	Nuls	35
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	355	61,2%		
2	LE PEN	225	38,8%		

SAINT-BONNET-BRIANCE

Inscrits	426	Votants	322	Exprimés	259
Participation	75,60%	Blancs	45	Nuls	18
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	138	53,3%		
2	LE PEN	121	46,7%		

SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE

Inscrits	395	Votants	319	Exprimés	254
Participation	80,80%	Blancs	45	Nuls	20
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	132	52,0%		
2	LE PEN	122	48,0%		

EYJEAUX

Inscrits		Votants		Exprimés	
Participation		Blancs		Nuls	
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON				
2	LE PEN				

SAINT-HILAIRE-BONNEVAL

Inscrits	741	Votants	628	Exprimés	563
Participation	84,80%	Blancs	46	Nuls	19
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	327	58,1%		
2	LE PEN	236	41,9%		

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

Inscrits	787	Votants	648	Exprimés	564
Participation	82,30%	Blancs	49	Nuls	35
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	281	49,8%		
2	LE PEN	283	50,2%		

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Inscrits	263777	Votants	199330	Exprimés	174592
Participation	75,57%	Blancs	15869	Nuls	8869
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	MACRON	103329	59,2%		
2	LE PEN	71263	40,8%		



VOS ELUS MUNICIPAUX LORS DES DIFFERENTS SCRUTINS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Vos élus se sont succédés tout au long de ces quatre dimanches de scrutins des Présidentielles et des législatives. Certains ont même été présents de 7h45 à 21h00. Ensuite, les résultats ont été apportés à Condat Sur Vienne qui est le bureau centralisateur du canton.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

VOS ELUS MUNICIPAUX LORS DES DIFFERENTS SCRUTINS



PETIT TOUR D'HORIZON SUR NOTRE R.P.I

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Notre Regroupement Pédagogique Intercommunal avec nos trois communes est né il y a une dizaine d'année maintenant (Le R.P.I Janailhac/St-Priest-Ligoure existait déjà). L'objectif principal fut de sauvegarder nos petites écoles rurales.

Les niveaux sont ainsi répartis : TPS, MS et GS à St-Priest-Ligoure, les GS, CP, CE1 et une partie des CE2 à Janailhac et enfin la seconde partie des CE2, les CM1 et les CM2 à Saint-Jean-Ligoure.

La démographie de notre territoire évolue et les prévisionnels en termes d'effectif scolaire annoncés il y a quelques années se confirment aujourd'hui. Les effectifs sont en nette baisse.

Cette année 2021-2022, est une année de sursis pour notre R.P.I. En effet, une fermeture de classe a été évitée de justesse. Le nombre total d'élèves pour notre R.P.I est sous surveillance car nous sommes passé en dessous du seuil de 155 élèves pour sept classes.

Si nos écoles font la fierté de nos villages, par la qualité des enseignements, par le cadre rural qui leur confère une ambiance familiale, par une association de parents d'élèves qui réussit par exemple, depuis plus de dix ans à participer au financement des séances de piscine, par la multiplicité des services mis à disposition par les trois municipalités (Garderie, restauration scolaire sur place, ce qui n'est que rarement le cas en ville par exemple, navette domicile/école pour le R.P.I prise en charge par les communes, fournitures scolaires en partie financées par les communes) et pour des coûts très accessibles, la société d'aujourd'hui rend de moins en moins visibles tout ce que nous apprécions tant dans nos petites ruralités.

Aujourd'hui nous voulons tourner les projecteurs sur notre R.P.I et faire en sorte que chaque famille installée dans nos communes puisse tout comme les centaines d'autres avant elles, profiter de tout ce que les petites écoles rurales ont à offrir.

N'hésitez pas à venir à la rencontre de tous les acteurs de la vie scolaire, enseignants, parents d'élèves, élus si vous avez des questions, nous serons ravis de vous répondre.

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (bijoux, tableaux...).



Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Pour faire l'inventaire de vos biens de valeur téléchargez **gratuitement** l'application **Cambrio Liste** pour Apple ou Androïde



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences



Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

*Partenaire de
votre sûreté*



- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Equipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégondage..) Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseurs d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

Testez le
niveau de
protection
de votre
habitation



En savoir plus sur :

www.referecentsurete.fr





VENDREDI 24 JUIN 2022

SOIREE EXCEPTIONNELLE

EGLISE de SAINT-JEAN-LIGOURE

Concert de la Saint-Jean

à 20h30

Organisé par la municipalité



Artiste professionnelle, auteure, compositeur, interprète, violoniste....

Toujours accompagnée de son fidèle violon sur scène, ses chansons entre textes engagés, et regards sur le monde nous parlent d'amour, de rêves et d'espoir sous forme de piano voix ou avec des sonorités plus pop rock.

Après dix années d'études de violon au conservatoire, des études de musicologie à la Sorbonne, **EMA RYM** écrit ses propres textes et intègre l'école d'Alice Dona. Elle remporte de nombreux prix et fait les premières parties de plusieurs artistes Murray Head, Julie Zenatti, Patrick Sébastien, Catherine Lara...elle enregistre un duo avec Pierre Billon...

Accompagnée d'un pianiste, elle nous présentera des chansons de ses deux albums mais aussi quelques reprises. Son dernier album « A ciel ouvert » a remporté un vif succès lors de son lancement en janvier dernier sur la scène de l'Espace Rock de Panazol.



Crédit photo : Xavier Perchaud

EMA RYM est une rencontre au cours de mes activités dans l'association Histoire et Patrimoine. Je vous invite à découvrir sa personnalité, sa générosité et son talent. **Je remercie Didier Marcellaud, maire de Saint-Jean-Ligoure et l'ensemble de la municipalité qui ont bien voulu soutenir et s'engager financièrement dans ce projet de concert. Merci également au comité des fêtes pour son aide dans l'organisation du spectacle.**

Une très belle soirée vous attend...

Tarif entrée prix libre. Merci à tous pour votre participation
« Pour vous, chaque jour, Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime »

Anne-Marie Cubertafon



Histoire et Patrimoine du Pays des Briances



LES FETES DU SOLSTICE D'ETE

Le solstice est un phénomène astronomique biannuel. Il correspond à chacune des deux époques où le soleil atteint son plus grand éloignement de l'Equateur. Le solstice d'hiver a lieu entre le 20 et le 22 décembre ; il correspond au jour le plus court de l'année. **Le solstice d'été** a lieu entre le 20 et le 22 juin et correspond au jour le plus long de l'année.

A l'horloge du temps, **Le solstice d'été** marque le midi de l'année, le moment où le temps bascule sur les beaux jours, l'été, le temps des récoltes. Ce jour sacré est célébré dans le monde entier depuis l'Antiquité.

A l'origine, la fête du solstice d'été était une fête païenne en lien avec le culte du soleil. A cette occasion, on bénissait les moissons, on allumait des grands feux purificateurs au point de croisement des chemins, dans les champs. Ainsi espérait-on chasser les sorcières et les démons maléfiques. Les herbes cueillies avant le lever du soleil ce jour-là possédaient des vertus bienfaisantes. Brulées dans les feux ou accrochées aux portes des maisons, elles protégeaient contre les orages et la foudre et éloignaient démons et tempêtes.

Vers le VI^e siècle après JC, après avoir tenté d'empêcher cette fête païenne, l'Eglise catholique a christianisé cette fête en la fixant au 24 juin, jour de la naissance de saint Jean-Baptiste. **La fête de la Saint-Jean était née.**

A l'inverse des autres saints, saint Jean-Baptiste est fêté pour le jour de sa naissance et non le jour de sa mort. C'est sans doute une des raisons pour laquelle cette fête, joyeuse et chaleureuse comme Noël, est une belle occasion de se réunir, de chanter, de danser et de festoyer.



Dans le monde entier, et partout en France, du 21 juin jusqu'au 24 juin, de nombreuses manifestations ont lieu pour célébrer le solstice d'été. En 1982, la Fête de la musique a été créée pour célébrer l'arrivée de l'été et la nuit la plus courte de l'année. Elle a remplacé peu à peu les fêtes et les feux de la Saint-Jean. A partir de 1990, la plupart des feux ont été interdits pour des raisons de sécurité. La législation destinée à éviter les incendies oblige à observer des règles de sécurité très strictes et très encadrées.

A Saint Jean-Ligoure, l'église est dédiée à saint Jean-Baptiste. La tradition du feu, de la lumière et de la musique sera célébrée le 24, 25 et 26 juin. Après un concert à l'église, afin de prolonger la lumière jusqu'au lever du soleil, des milliers de bougies illumineront le joli patrimoine du village, l'église et le château. Un grand feu de Saint-Jean sera allumé suivant la tradition, comme chaque année...





« Ligoure - Briance »

AAPPMA "LIGOURE BRIANCE"

Siège social

Mairie

87260 SAINT-JEAN-LIGOURE



Crédit photos : Didier MARCELLAUD.

Photo ci-dessus : sculpture faite à la tronçonneuse lors d'une opération de nettoyage de la Briance par un artiste qui s'ignore : Rémy Sénamaud.



La saison a débuté brillamment pour **Cédric ROBERT**, membre de l'**A.A.P.M.A. « Ligoure-Briance »** avec cette magnifique truite de **49cm** prise dans les eaux de nos amis voisins de la Corrèze. **Cédric** occupe actuellement les fonctions de commissaire aux comptes de l'association locale de pêche.

Le Président Didier MARCELLAUD l'a félicité pour cette belle capture qui en appelle d'autres. Ce passionné de pêche possède également à son actif de belles prises de saumons... mais quoi de plus normal quand on est originaire du département des Pyrénées Atlantiques.

La pêche est une pratique relaxante et peu coûteuse : rejoignez-nous !

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DE PECHE 87



Crédit photos : Fédé de pêche 87.



ELECTIONS A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DE LA HAUTE-VIENNE

Notre Président a été élu administrateur de la Fédération départementale de Pêche de la Haute-Vienne, samedi 26 mars 2022, lors de l'assemblée générale électorale qui s'est tenue au pôle de Lanaud.

« Ligoure - Briance »

Lors de l'Assemblée Générale du **samedi 26 mars 2022**, qui s'est tenue, les délégués de droit et les délégués élus des AAPPMA de la Haute-Vienne ont élu 15 candidats au Conseil d'administration de la FDAAPPMA 87. Le mandat de ces 15 élus est effectif depuis le **1er avril 2022** pour une période de **5 ans**.

Composition du CA fédéral par ordre alphabétique :

- Monsieur **André AUDOIN** (AAPPMA Saint-Léonard-de-Noblat)
- Monsieur **Jean-Christophe BOIREAU** (AAPPMA Alliance Halieutique de Saint-Junien)
- Monsieur **Julien BUISSON** (AAPPMA Les Ponticauds)
- Monsieur **Jean-Luc CHAPUT** (AAPPMA La Truite Montmailler)
- Monsieur **Dominique DELETTRE** (AAPPMA Saint-Priest-Taurion)
- Monsieur **Marc DRUTEL** (AAPPMA Alliance Halieutique de Saint-Junien)
- Monsieur **Daniel EUDENBACH** (AAPPMA La Truite Montmailler)
- Madame **Martine FREDAGUE-POUPON** (AAPPMA Bellac)
- Monsieur **Cyril GALLOPIN** (AAPPMA La Maulde)
- Monsieur **Nicolas LAODOUEINEIX** (AAPPMA Châteauneuf-la-Forêt)
- Monsieur **Jean-Michel LATOUILLE** (AAPPMA Châteauponsac)
- **Monsieur Didier MARCELLAUD** (AAPPMA Ligoure-Briance)
- Monsieur **Laurent MENUT** (AAPPMA Rochechouart)
- Monsieur **Jean-Jacques PICOT** (AAPPMA Saint-Yrieix-la-Perche)
- Monsieur **Bruno TOURNOIS** (AAPPMA Roussac)

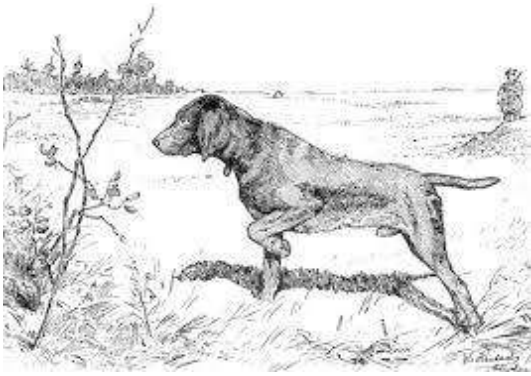
Les cartes de
pêche sont en
vente au
« Bistrot
Saint-Jean »

Suite à la réunion du Conseil d'administration du vendredi 1^{er} avril 2022, les 15 administrateurs ont élu le Bureau fédéral composé ainsi :

Bureau fédéral :

- Président : Monsieur **Jean-Christophe BOIREAU**
- Vice-Président : Monsieur **Julien BUISSON**
- Trésorier : Monsieur **Marc DRUTEL**
- Trésorier adjoint : Monsieur **Jean-Jacques PICOT**
- Secrétaire : Monsieur **Jean-Michel LATOUILLE**
- Secrétaire adjoint : Monsieur **Daniel EUDENBACH**

Cette nouvelle équipe au service du réseau de la pêche associative continuera d'insuffler la nouvelle dynamique et aura à cœur de poursuivre le projet associatif et les missions principales de la Fédération qui sont le développement de la pêche de loisir, la protection des milieux aquatiques et l'éducation à l'environnement.



**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
AGREEE
DE SAINT-JEAN-LIGOURE
A.C.C.A.**

Bonjour à tous,

La saison est terminée et les chasseurs de Saint-Jean-Ligoure comme tant d'autres ont remisé leurs fusils au râtelier, mais déjà la préparation de la prochaine campagne de chasse se profile, avec de nouvelles perspectives d'aménagements.

Le bilan de cette saison reste positif en ce qui concerne le gros gibier qui est toujours présent sur notre territoire. Le sanglier reste notre principale occupation car il génère des dégâts plus ou moins importants sur les différentes exploitations de la commune et de ce fait nous sommes obligés d'intervenir régulièrement afin que cela reste supportable pour nos agriculteurs. Le chevreuil maintient sa population mais son évolution semble quelque peu ralentie, sans pour autant de préoccupation majeure pour cette espèce. Le petit gibier lui se fait beaucoup plus discret, mais à ce jour difficile de faire le bilan car les carnets de prélèvement ne sont pas rentrés. Pour autant il faut constater que le renard a fait son œuvre dans les populations présentes sur le terrain. La présence de l'ami goupil est en nette augmentation et les larcins de ce dernier sont importants dans les poulaillers. Ses attaques se produisent aussi bien de nuit comme de jour, donc à surveiller de très près.

Parlons maintenant de la chasse qui aujourd'hui fait l'objet de nombreuses critiques de la part de gens qui pour la plupart sont très mal informés et qui prennent au content tout ce que certains racontent surtout lorsque l'on sait que ces personnages ne se préoccupent pas de la vie de nos campagnes, leur but principal est de se donner de l'importance aux yeux des autres. Il ne faut pas être dupe : nous pouvons constater les résultats dans d'autres domaines, la mode des « anti- tout » est au goût du jour, et malheureusement ces gens- là ont pignon sur rue. Moi, je respecte les idées de chacun mais de voir des individus voulant imposer leur idéologie aux autres me révolte, je me souviens qu'il y a quelques temps ces même farfelus disaient que les chasseurs étaient les premiers représentants de la nature et maintenant ils les traitent d'assassins. Là, j'avoue que je suis un tant soit peu surpris et je me dis que c'est bien triste mais que ne ferait on pas en cette période pour être E..... Alors, moi aussi je pars en campagne et je demande aux chasseurs mais aussi à tous ceux qui défendent la ruralité, ceux qui soutiennent la CHASSE, qui comprennent son utilité, de la faire connaître sous un autre aspect que celui caricatural que ces faiseurs de leçons lui attribuent arrêtons de la stigmatiser. Le feu est allumé dans la maison chasse ne la laissons pas brûler car avec elle, nombre de nos traditions disparaîtront peu à peu, soyons vigilants, serrons-nous les coudes car sans cela les lendemains seront durs et il sera trop tard.

Je termine ce petit article par une annonce qui nous redonnera le moral si rien ne vient encore contrarier nos prévisions, tout cela pour dire que l'A.C.C.A. organise de nouveau sa **soirée PAËLLA le 2 octobre prochain**, à bientôt.

**Le Président
GOURGOUSSE Jean Claude**

NOS JEUNES PARTICIPENT AU FLEURISSEMENT



C'est avec plaisir et enthousiasme que **Laurent LEBRAUD** et **Simon VIGNAUD**, tous deux **conseillers municipaux**, ont mené un atelier plantation avec huit enfants de la garderie municipale.

Ainsi, vendredi 1^{er} avril, **Enzo, Amaël, Arsène, Adélaïde, Éléa, Tiphaine, Lana** et **Louane** ont pu investir le **jardin de « Toinou »** pelle et râteau à la main pour préparer le terrain.

Avec les conseils et les connaissances de nos deux élus passionnés, les petits apprentis ont pu découvrir quelques arbustes et arbres à petits fruits.

Les enfants et les passants pourront voir pousser un **Aronia**, un **Feijoa**, un **Asimina**, un **Amelanchier**, un **Goji** et un **arbre à faisan**.



Quelle fierté de planter les végétaux que nous pourrons toutes et tous admirer dans quelques années.

Quel bonheur de transmettre ce patrimoine aux futures générations d'enfants.



La saison était encore aux nuits fraîches, certains arbres ont été couverts d'un voile d'hivernage. Merci à tous nos petits jardiniers en herbe et merci à Laurent et à Simon pour leur implication auprès des jeunes. A la demande des enfants, d'autres ateliers seront certainement programmés.

Coin Jeux des Grands

MOTS FLÉCHÉS

Etes-vous prêts à prendre la mer ?

RAZ-DE-MARÉE MARÉE DESCENDANTE		UN TRUC EN PLUS CITÉ CORSAIRE		RESSERRÉES SOUFFLE AU NORD-OUEST		UNITÉ DE PRESSION ATMOSPHERIQUE		TOILETTES DE CHAISE OU DE CABESTAN		PHARES SUR LE PONT DU BATEAU
			4			JETÉE AU MOUILLAGE NON PAYÉ				7
ROUGE EN MER BANQUIER MONDIAL						LE LESOTHO SUR LE WEB		CA LAISSE LE CHOIX VIEILLES CHARRUES		
			VAGUES POUR LE SURFEUR							8
EXPÉDITION SAVOIR-FAIRE						SPORT BALNÉAIRE ENTRE 2 MARÉES				RETOUR DE VAGUE
			EN FIN DE MESSE		3		ACCORD RUSSE ARCHIPEL DES CÔTES-D'ARMOR			LOURD SUR LES BORDS
SIGLE ROYAL ESTUAIRES BRETONS			SOMMET ONCLE D'AMÉRIQUE					BREHAT OU MOLÈNE VALEUR REFUGE		
				1000 POUR CAPITAINE HADDOCK RANGE LA VOILE						
PRÉNOM SCANDINAVE NABOT						AVAIT COURS EN ITALIE				PERMET D'ACCOSTER AU PORT
		9				EXCLAMATION MAREE MONTANTE		ON EN TROUVE AUX THERMES MARINS		6
HISSÉ À L'ARRIÈRE DU NAVIRE	RELATIONS DE CONFIANCE	GONFLE LES VOILES	SIGLE RÉPUBLICAIN DE MÊME			OBTENU			VIEUX FRANÇAIS HALO DE LUMIÈRE	
								TRANCHE DE VIE PATRIMOINE GENÉTIQUE		VILLE DE PROVENCE
A VÉRIFIER AVANT D'AP. PARELLER PHÉNOMÈNE CLIMATIQUE							EXPLOSA AU-DESSUS DES ANGLAIS			
		5				PASSÉ SOUS SILENCE		TIR AU RUGBY		
FAUX MARBRE					1	PLEIN OUEST				2

1	2	3	4	5	6	7	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

SUDOKU

	9				
		3		1	4
2		9	3		1
	4	8			5
3		7		8	2

21 39 30 37 32 21

32

29

29

27

33

30

H	Y	D	R	O	G	E	N	E	E	B	U	J	U	J
A	S	L	A	D	O	E	F	R	O	T	O	N	D	E
M	U	E	T	L	E	V	S	C	A	P	R	E	R	B
A	R	E	S	N	E	A	U	O	A	O	E	A	X	A
C	F	M	N	L	E	A	X	L	C	S	G	O	B	C
O	E	I	A	I	E	Y	I	A	I	T	A	S	P	I
D	R	G	V	M	M	N	O	T	I	F	I	E	R	L
E	Y	H	A	O	M	R	U	M	U	N	V	S	F	L
M	U	H	R	R	I	O	E	N	T	R	O	I	A	E
G	O	E	N	S	F	R	U	H	A	U	B	S	R	S
Y	D	S	T	A	T	U	E	T	T	E	D	A	C	I
P	U	E	L	U	S	P	A	C	H	L	V	O	I	R
S	A	C	I	H	C	C	O	N	G	A	E	U	R	E
E	V	T	U	B	R	O	C	S	E	R	I	B	S	C
E	N	G	I	E	S	N	E	B	A	S	I	L	I	C

MOTS MÉLÉS

- | | | |
|-----------|-----------|-----------|
| ABRUTI | GNOCCI | NOTIFIER |
| ABSINTHE | GYPSE | OASIS |
| AORISTE | HAMAC | OPALIN |
| BACILLE | HAMEAU | SCYMORE |
| BASILIC | HERMINE | RAGTIME |
| CADETTE | HYDROGENE | RALEUR |
| CAPRE | IVOIRE | ROTONDE |
| CAPSULE | JUJUBE | SBIRE |
| CERISE | MAMMOUTH | SCORBUT |
| CLAFOUTIS | MEDOC | STATUETTE |
| CORNU | MOYEN | SURFER |
| ENSEIGNE | MYGALE | SVELTE |
| FARCIR | NAEVUS | VAUDOU |
| FEODAL | NAUFRAGE | VIAGER |

Coin Jeux des Petits



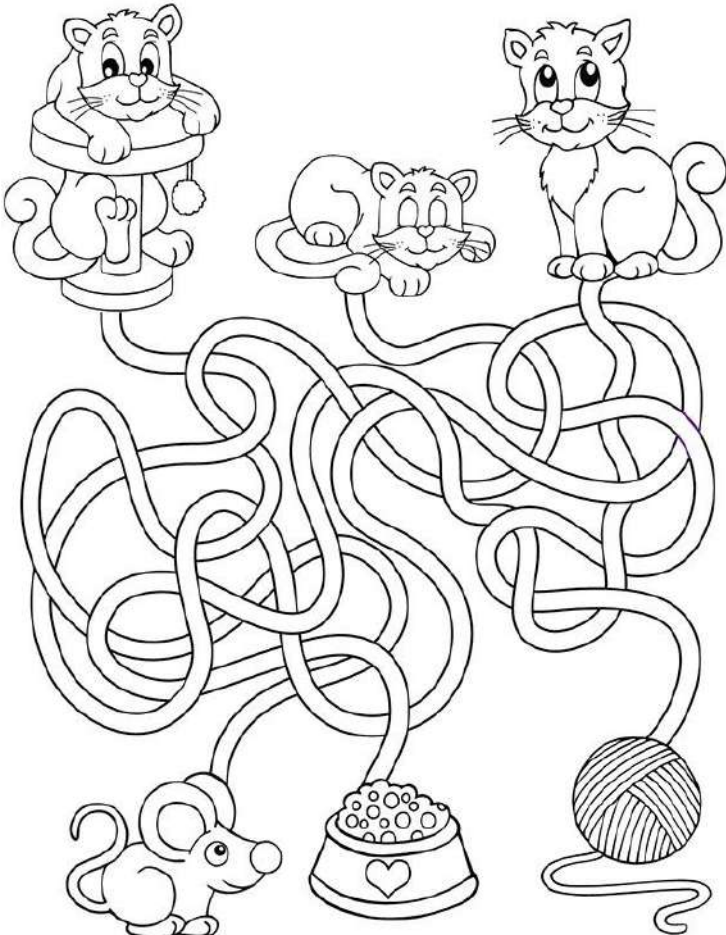
RÉBUS



k'



Avec des crayons de trois couleurs différentes, trace le chemin qui conduira chaque chat vers son occupation favorite.



Réponse Rébus :
Coq-Lit-k-Eau (Coquelicot)

Coin Jardinage



Comment économiser l'eau au jardin !



L'eau est la ressource indispensable pour permettre aux légumes et aux plantes du jardin de s'épanouir. Si les précipitations permettent de limiter les arrosages, le manque d'eau et la sécheresse mettent rapidement les cultures à rude épreuve. Il existe des solutions simples et efficaces pour économiser l'eau au jardin. Découvrez les meilleurs réflexes dans la gestion de l'eau du potager.

1-Limiter l'arrosage

Arroser comme il faut est la garantie d'économiser l'eau le plus possible. Inutile de nourrir vos plantes trop souvent, elles n'en profiteraient pas pleinement et pourraient même mourir ! Aussi, mieux vaut apporter de plus grandes quantités d'eau **tous les quatre à cinq jours** au lieu d'un arrosage superficiel tous les jours. **Arrosez au pied de chaque plante** pour économiser au mieux l'eau. Inutile en effet d'asperger les plantes à tout va et n'importe comment : **vous risquez en effet de mouiller leurs feuillages**, qui on le sait, sont sensibles aux maladies et à la prolifération de champignons.



2-Recycler l'eau

Réutiliser l'eau de cuisson ou l'eau de rinçage des légumes ? On y pense avec l'eau froide, mais l'eau de cuisson est tout autant valable une fois refroidie ! Pratique quand on cuisine des pâtes, du riz ou même des légumes à la vapeur.

3-Pailler les cultures

Afin de conserver la fraîcheur au sol, le **paillis est la solution idéale**. Copeaux de bois, tonte du gazon, broyats de taille... tout ce qui est naturel est bon pour fabriquer un mulch maison qui protège les cultures, limite les herbes folles, et joue le rôle de rétenteur d'eau. La recette magique c'est de l'étaler en couche épaisse de 5 cm autour des cultures. Cela permettra de conserver la fraîcheur et éviter la prolifération des herbes sauvages.





4- Stocker l'eau de pluie

La solution la plus pratique pour économiser l'eau réside dans le **stockage des eaux de pluie**. Comment procéder ? Il suffit de raccorder les descentes de gouttière à une tonne à eau, un réservoir, une cuve ou une citerne. Une fois le système de stockage installé et la réserve remplie, il n'y a plus qu'à la relier à une pompe d'arrosage pour prélever sans effort la quantité d'eau nécessaire. La pompe à eau s'installe aussi dans un puits ou un étang.

5- Utiliser un distributeur d'eau compte-goutte

Pratique lorsqu'on s'absente peu de temps, le distributeur d'eau au compte-goutte permet un arrosage progressif et continu. Autre technique : les mèches enfoncées de quelques centimètres dans la terre, qui humidifient les plantes en pot par capillarisation.



6- Arrosez de préférence le soir

L'eau distribuée ne s'évapore pas sous l'effet de la chaleur. L'humidité se répand mieux dans les plantations dans la fraîcheur de la nuit et les premières heures du jour.

7- Communiquer avec la terre



Creuser des sillons autour des plantations pour créer des réserves d'eau, planter dans un creux plutôt qu'une butte qui ne retient pas l'eau, vérifier le taux d'humidité de la terre en grattant la surface. En pratique, creuser à 3 cm avec les doigts ou un outil. Si la terre a besoin d'eau, elle est sèche sur plusieurs centimètres de profondeur et forme une croûte de sécheresse à la surface.

8- Adopter des réflexes de bon sens

Consulter la météo et **Propluvia** (site du gouvernement) afin de prendre connaissance des arrêtés de restriction d'eau dans votre région.

Solutions des jeux des grands

Sudoku

4	8	2	7	5	6
6	9	1	8	2	3
5	7	3	9	1	4
2	5	9	3	7	1
1	4	8	6	9	5
3	6	7	4	8	2

S	R	E	P	W	F					
J	S	A	N	T	A	N	C	R	E	
B	A	B	O	R	D	O	O	U		
F	M	I	R	O	U	L	E	A	U	X
E	N	V	O	I	S	U	R	F		
A	R	T	I	T	E	D	A	R		
S	M	T	E	T	E	I	L	E		
R	I	A	S	S	A	B	O	R	D	S
O	L	A	F	L	I	R	E	S		
G	N	O	M	E	E	H	S	P	A	
R	F	E	U	O	C					
P	A	V	I	L	L	O	N	A	N	
M	E	T	E	O	S	A	U	T	A	
N	I	N	O	T	U	D	R	O	P	
S	T	U	C	P	O	N	A	N	T	

MOTS FLÉCHÉS

MOTS MÉLÉS

La phrase-mystère est :

SAXOPHONE

Adresses utiles

**SAINT-JEAN
LIGOURE**

une commune riche d'histoires

Commerces



Le Bistrot St Jean

CAFÉ, RESTAURANT, CAVE À VIN, ÉPICERIE
Stéphanie ALLONEAU
Place du 8 Mai 1945
Tél. 05 87 50 30 89
contact@bistrot-st-jean.fr



La Petite boulange

DISTRIBUTEUR DE PAINS
Benoît GOUTTEFANGEAS
Tél. 06.18.96.06.04
contact@sdalimoges.fr

Producteurs



Œufs bio

M. & Mme LAVAUD
Lieu dit Lauterie
Tél. 05 55.00.65.85



Volailles traditionnelles

Sylvie FRUGIER
Lieu dit Légonie
Tél. 05.55.00.69.46

Artisans



Menuisier Ebéniste

« Lo' Talhier »
Laurent PAROT
Lieu dit Chabreloute
Tél. 05.55.00.45.90



MTS Rénovations

Daniel FAUGERAS
Lieu dit Samie
Tél. 06.99.71.24.40



Entretien Parcs et Jardins

Gilles Martin
Lieu dit Le Pertuis
Tél. 06.81.91.36.07



Terrasse – Parquet – Ouvrage bois

“Happy Deck”
Yannick LAMBROS
Lieu dit Les Vigeries
Tél. 06.28.93.18.78



Travaux agricoles

Aline GOURCEROL
Lieu dit Le Puy Lapause
Tél. 05.55.00.94.60



Écuries

Karine ROUX
Lieu dit La Cipièrre
Tél. 06.22.38.17.97



Chenil, Pension, dressage, vente

Laurick MAUDET
La Grande pièce
Tél. 05.55.00.94.18

Adresses utiles

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoire(s)

Gardiennes agréées



Isabelle BERRUELLE
Tél. 05.55.00.44.86

Carine BOUSQUET
Tél. 06.19.83.77.93

Laurence DEGEORGES
Tél. 07.77.07.08.28

Local communal de Santé et Bien-être

Infirmières

Delphine BEAUGERIE
Tél. 06.85.78.54.94



Lucie BRUN
Tél. 06.34.31.71.07

Diététicienne

Pauline COURTOIS
Tél. 06.43.33.52.74 *sur RDV*



Associations



A.C.C.A. (Société de chasse)

Président : Jean-Claude
GOURGOUSSE
Tél. 06.79.69.89.32.



AAPPMA « Ligoure-Briance »

(Société de Pêche)
Président : Didier MARCELLAUD
Tél. 05.55.00.95.27



Comité des Fêtes

Président : Sarah ESCOLA
Tél. 06.89.63.63.61



Parents d'élèves

Président : David ROBINE
Tél. 06.07.78.64.72



Les Achillées de St Jean

Ass. Les Amis des fleurs
(Fleurissement)
Président : Laurent LEBRAUD
Tél. 06.03.38.30.82

Tourisme



Gîte de Richebourg

Mr SENAMAUD
Lieu-dit « Richebourg »
Tél. 06.50.23.93.11



Location - Événementiels

« Les Granges de la Goutte »
Lieu dit La Goutte
Tél. 06.23.52.00.59



Visite guidée du Bourg

Anne-Marie CUBERTAFON
Tél. 06.88.29.87.89
Gratuite sur réservation

Les services communaux

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi,
de
8h50 à 12h00
et
13h40 à 16h20

Tél. : **05.55.44.76.46**

CANTINE SCOLAIRE

Lieu groupe scolaire :
05.55.44.76.46

Votre interlocuteur :

Aurélien Raineix

Personnels encadrants :

Aurélien Raineix, Annie Petit

Coût :

- **2.65€** par repas et par enfant
- **4.30€** par repas et par adulte

CIMETIERE

Les concessions :

- Terrain commun : **10€/m²**
- Concession trentenaire : **25€/ m²**
- Concession cinquantenaire : **40€/ m²**
- Concession perpétuelle : **100€/ m²**

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location des cases.

- Pour une durée de 15 ans : **300€**
- Pour une durée de 30 ans : **500€**
- Redevance d'ouverture : **30€**

GARDERIE MUNICIPALE

Lieu groupe scolaire : 09.67.82.76.46

Vos interlocuteurs :

Aurélien Raineix, Priscilia Leger

Personnels encadrants :

**Aurélien Raineix, Priscilia Leger,
Annie Petit**

Le matin de 7h00 à 8h40

Le soir de 16h20 à **19h00**

Coût : 1.70€ le matin, **1.70€** le soir

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau :
1.60€/m³

Taxe raccordement au réseau
d'assainissement collectif des
maisons neuves : **2000€**

Le caveau communal :

- Pendant les six premiers mois : **gratuit**
- Jusqu'à 12 mois : **100€/mois**
- Au-delà : **300€/mois**

Le jardin du souvenir : redevance unique
de **200€**

Remarque : les particuliers et les entreprises qui sont amenés à intervenir pour des travaux de nettoyage de caveau, de construction ou de rénovation de sépultures doivent auparavant informer le secrétariat de mairie et s'acquitter d'une redevance de **30€**.

LOCATION

SALLE DES FETES

Location habitants commune :

- Salle des Fêtes seule : **100€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **120€**
- Option chauffage : + **30€**

Location habitants hors commune
et entreprises :

- Salle des Fêtes seule : **230€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **250€**
- Option chauffage : + **30€**
(du 15 octobre au 15 avril)

Location associations commune :

- Salle des Fêtes seule : **gratuit**
- Salle des Fêtes et cuisine : **gratuit**
- Option chauffage : **gratuit**

Conditions à remplir pour utiliser
les locaux :

- **Fournir une attestation d'assurance** (particuliers, associations et entreprises).
- **Verser une caution** par chèque du montant total de la location. Celui-ci sera restitué après paiement.
- **Remarque :**
en cas de dégradation, le coût réel du matériel sera facturé aux personnes ayant loué les locaux. Si les locaux sont restitués sans nettoyage, celui-ci sera facturé **200€**.

*Ces tarifs sont susceptibles d'être
modifiés par délibération du
conseil municipal qui seule fait foi.*

Vie Pratique

SAINT-JEAN
LIGOURE
une commune rattachée à l'habitat

La Mairie

Votre interlocutrice : **Catherine Méchain**

Petit rappel : l'entrée s'effectue côté départementale et non côté parc.

Maire : D. MARCELLAUD

06 17 21 59 74 - icosdidier@hotmail.fr

Permanence le samedi matin

1^{ère} Adjointe : Céline Cheyronnaud

06 48 85 09 82 - cheyronnaud@orange.fr

2^{ème} Adjoint : Nicolas De Jesus

06 34 51 17 52 - dejesusnicolas@ymail.com

 Site internet :

www.saintjeanligoure.fr



Application « Panneaupocket »

Suivez toute l'actualité de la commune

Responsable de la communication :

Nicolas De Jesus

La déchetterie à Nexon

 Horaires d'ouverture

Du Mardi au Samedi :

9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h15

 06 20 91 21 45

- La collecte des ordures ménagères est effectuée **un mardi sur deux** chaque mois.

- Il faut également bien penser à trier vos ordures ménagères et déposer à l'éco-point du bourg les déchets recyclables.



Journal municipal « Chabat d'entrar » distribué 3 fois par an, il vous informe de l'actualité de la commune.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Didier Marcellaud, directeur de la publication,

Céline Cheyronnaud, Nicolas de Jesus, Anne-Marie

Cubertafon, Jean-Claude Gourgousse, Christelle Bobeau, le comité des fêtes.



Avenue des Tilleuls
87260 Saint Jean Ligoure

Mail : mairiesaintjeanligoure@orange.fr

 05 55 00 61 83



Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h00 à 18h00

Vendredi au Samedi : de 9h00 à 12h00

Les Gendarmeries

de notre zone géographique :



Horaires d'accueil

Pierre-Buffière :

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 8h00 à 12h00

Saint-Germain-Les-Belles :

Vendredi de 8h00 à 12h00

Solignac :

Lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

La Poste de Pierre Buffière

 05 55 00 98 54



Assistante sociale

Permanence Mercredi 9h/12h

à **Pierre-Buffière** - 4 ter Av. de Toulouse

Laurence MOCAER

 05 55 30 11 98



FÊTE DE LA SAINT JEAN

DU 24 AU 26 JUIN

Saint Jean Ligoure

VENDREDI

Au bistrot:

18H-19H

**Initiation danse trad'
restauration sur réservation
0587503089**

22H

«Le bal d'Ortanz» bal trad'

A l'église:

21H

**Concert «Ema Rym»
Participation libre**

Au coeur du village:

A partir de 20H30 Illuminations

SAMEDI

Au coeur du village:

18H

Apéro musical «Pipiss Haag» swing manouche

à partir de 19h

barbecue géant 15€

sur réservation au 0647662971

**à la tombée de la nuit
feu d'artifice
suivi du
feu de la Saint Jean**

DIMANCHE

Au coeur du village:

**Toute la journée
concours des peintres
concours international de lancer d'espadrilles**

14H

**Visite guidée avec Anne-Marie Cubertaon
sur réservation 0688298789**

17H

Remise des prix